postsecondaire

Des attentes supérieures pour l'enseignement supérieur

Un document de discussion

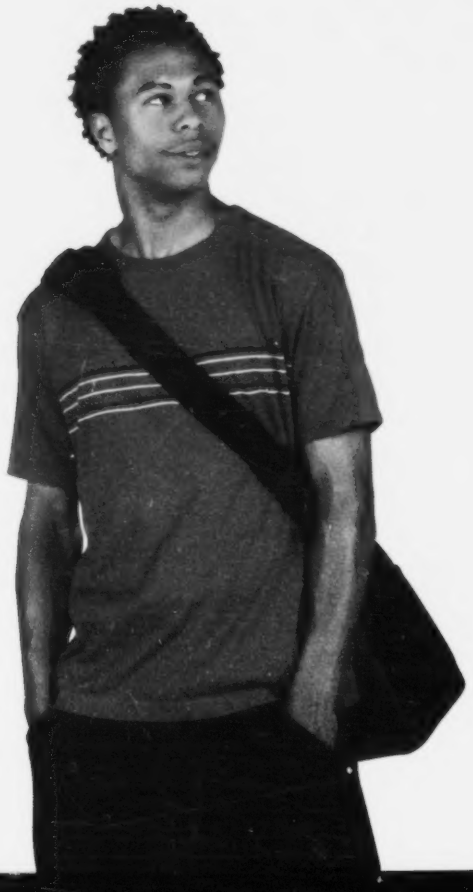

Ontario
Automne 2004

Table des matières

INTRODUCTION 1

Message de Bob Rae 1

Mandat 5

Introduction 6

RECHERCHE 8

Survol : quelques données sur l'enseignement postsecondaire 8

Tendances 9

L'importance de l'enseignement supérieur 11

Accessibilité 14

Qualité 18

Structure 22

Financement 26

Reddition de comptes 31

Ouvrages recommandés 33

OBSERVATIONS 35

Questions, considérations, possibilités 35

PRENEZ PART AU DÉBAT 46

An equivalent publication is available in English under the title *Higher Expectations for Higher Education: A Discussion Paper.*

INTRODUCTION

Message de Bob Rae

On m'a confié le mandat de conseiller le premier ministre McGuinty et la ministre Chambers au sujet de la structure et du financement de l'éducation postsecondaire de l'Ontario d'ici janvier 2005, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de temps à perdre.

L'avenir de l'éducation supérieure suscite un vif intérêt et j'ai bon espoir que vous serez nombreux à faire connaître vos vues sur le sujet. Le présent document fournit d'ailleurs matière à réflexion et à discussion. Je vous invite donc à partager le fruit de vos recherches et de votre réflexion, indispensable à la formulation de recommandations bien pensées.

D'entrée de jeu, je dois avouer que j'ai un préjugé : j'ai en effet la ferme conviction que l'éducation est le fondement de la société moderne. Je pense aussi que notre système d'enseignement supérieur, en Ontario, est gravement menacé. La menace vient de ce que nous sommes sur le point d'assister à une profonde transformation et que le niveau de soutien, tant public que privé, ne suffit pas pour que l'Ontario puisse demeurer aussi vigoureux, aussi concurrentiel et aussi progressif sur le plan social que nous le voulons. D'autres priorités ayant été favorisées, notamment le contrôle du déficit, la réduction des impôts et le financement d'autres services (en particulier les soins de santé), nous avons accordé trop peu d'attention à l'avenir de l'enseignement supérieur. Par conséquent, les paiements de transfert versés aux universités et aux collèges accusent un déclin, comparativement aux besoins de ces établissements, aux affectations passées et aux ressources que leur consacrent d'autres territoires au Canada et à l'étranger.

Ces problèmes ne sont pas immédiatement évidents aux yeux du grand public. Les nouvelles sommes affectées à de nouveaux immeubles cachent le fait que les vieilles installations se sont détériorées, faute de ressources. Le manque de places pour les étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles ou pour les apprenties et apprentis dans des domaines clés ne suscite pas l'intérêt du public comme les listes d'attente dans les hôpitaux ou le nombre de sans-abri, mais ce sont quand même des signes inquiétants parce qu'ils indiquent que l'Ontario n'est pas la terre de promesses et d'excellence qu'il devrait être.

L'Ontario a été un chef de file en matière d'enseignement supérieur : il n'est pas contradictoire d'affirmer que notre système est vigoureux, mais menacé. Le système ontarien d'éducation supérieure possède de nombreux atouts : nous avons des enseignantes et enseignants inspirés et inspirants; nous offrons un éventail vaste et varié de programmes éducatifs, depuis les doctorats en philosophie jusqu'aux certificats en menuiserie; nous avons une population étudiante pleine de dynamisme et de vitalité; nous profitons du dévouement des associations d'anciens étudiants et d'une tradition philanthropique qui sont essentiels à notre avenir. Cependant, les étudiantes et étudiants qui fréquentent nos collèges et universités, leurs parents, tout comme les gens qui y travaillent et un nombre croissant d'observateurs de l'extérieur nous disent que nous perdons du terrain. Il est grand temps que nous les écoutions.

Apprendre, c'est affaire de possibilités, d'imagination, d'innovation. Apprendre, c'est aspirer à l'excellence. Pour chacune et chacun d'entre nous, l'apprentissage ouvre une tenêtre sur le monde. Il est aussi essentiel à l'évolution de la société civile. Apprendre, c'est notre façon d'arriver à comprendre les obligations que nous avons les uns envers les autres et d'édifier notre sens de la justice. C'est aussi notre façon de voir, de sentir et de comprendre le monde qui nous habite et celui qui nous entoure. C'est également grâce à l'apprentissage que fonctionne notre démocratie : une population instruite exige qu'on lui rende des comptes.

L'apprentissage est également au centre de notre économie. Grâce à l'évolution rapide de la technologie, le monde de l'information est à nos portes et c'est l'éducation qui nous donne les outils pour distinguer l'information pertinente de celle qui ne l'est pas. Depuis le premier mot que prononce un enfant jusqu'au brillant modèle que réalise une conceptrice industrielle, en passant par la recherche d'avant-garde qu'effectue un jeune scientifique dans la lutte contre le cancer, l'apprentissage nous mène vers des sphères jamais explorées auparavant : c'est la voie royale du progrès humain. L'éducation est également la clé du succès dans la société canadienne; c'est un moyen bien éprouvé d'ouvrir un monde de possibilités.

L'enseignement supérieur est donc à la fois un bien pour la société, une chance d'épanouissement pour la personne et un investissement pour l'économie. Nous avons l'obligation de nous assurer qu'il est véritablement accessible au plus grand nombre. Nous avons aussi l'obligation de nous assurer que nos collèges et universités sont en mesure d'atteindre à l'excellence. Lorsque j'étais à l'université, moins d'une personne sur dix fréquentait un établissement d'enseignement supérieur. De nos jours, près de 42 % de la population âgée de 20 à 24 ans fréquente un collège ou une université. Ce chiffre continuera d'augmenter. L'Ontario devra être prêt à faire face au nombre croissant d'étudiantes et étudiants. Nous devrons veiller à ce que leur éducation soit de toute première qualité, qu'elle les pousse à se dépasser, qu'elle les stimule. Nous devrons également former davantage de professionnelles et professionnels voués à la recherche et à l'enseignement, que ce soit dans les collèges ou les universités, si nous voulons être à la fine pointe de l'innovation. Les modèles de financement actuels ne nous le permettent pas.

Nous, les membres du public, nous ne savons pas très bien ce qui fait qu'un établissement d'enseignement est de bonne qualité, et quels sont les signes de médiocrité. Il nous faut le savoir dans l'intérêt de ceux et celles qui les fréquentent, des contribuables qui paient de leurs impôts et pour le bien-être futur de notre société. La population étudiante du nord de l'Ontario et celle des collectivités francophones et autochtones, de même que les personnes handicapées n'ont pas l'accès à l'éducation supérieure qu'elles devraient avoir : il faut remédier à ce problème. Il ne faut pas non plus négliger les besoins de la population étudiante à revenu moyen. Le cheminement des étudiantes et étudiants ne devrait jamais être entravé par l'insuffisance du financement; il nous faut trouver une structure qui leur convient. Aucun de ces problèmes n'existe isolément : il faut s'attaquer à tous en même temps.

Partout dans le monde, les gouvernements mettent l'accent sur l'éducation. Ils savent qu'il en va de la réussite de la société. Nous devons faire de même. Nous devons donc sans cesse comparer nos résultats afin de nous assurer que nous faisons le meilleur travail possible. Il n'y pas de place pour la complaisance. Comme l'évoque très bien le titre d'un récent rapport de l'OCDE (*On the Edge*, en anglais), je crois moi aussi que nous sommes parvenus à un point charnière et que le système se situe sur la ligne de démarcation entre un déclin constant et une grande amélioration; il faut faire un choix.

Il est évident que si nous optons pour la voie de l'amélioration, il faudra y consacrer davantage de ressources et démontrer une véritable volonté de changement. L'expérience m'a enseigné que ces choix ne sont pas faciles à faire, mais à mon avis, pour notre système d'éducation et pour notre province, la voie du déclin n'est pas une option acceptable.

Bien que je n'aie pas tiré de conclusions définitives, les faits constatés indiquent ce qui suit :

- L'impasse financière pour les établissements ne peut continuer. Nous devrions être en mesure de trouver une formule plus productive fondée sur les pratiques traditionnelles bien ancrées reposant sur les paiements de transfert publics, la contribution de généreux donateurs et des frais de scolarité raisonnables.
- Il importe de favoriser une plus grande collaboration entre les établissements et d'établir des voies d'accès beaucoup plus claires pour les étudiantes et étudiants. Une telle coordination ne devrait probablement pas relever directement du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, mais d'un nouvel organisme qui rassemblerait les collèges, les universités et leurs divers intervenants.
- Le soutien public destiné à l'enseignement supérieur est détourné en raison d'un régime fiscal qui favorise surtout les mieux nantis. Nous devons faire preuve de créativité pour veiller à ce qu'une plus grande part de l'aide financière atteigne les personnes qui en ont le plus besoin.
- Le régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants est trop complexe et offre un appui insuffisant aux étudiantes et étudiants ayant un revenu faible ou moyen. Le régime est gravement défectueux.
- Nous devons faire davantage pour offrir aux étudiantes et aux étudiants une plus grande ouverture sur le monde. Pour ce faire, nous pouvons leur offrir davantage de possibilités d'aller étudier à l'étranger et attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants étrangers en Ontario.
- L'équité et l'excellence ne sont pas aux antipodes l'une de l'autre. Les collèges et universités du Nord ont des besoins particuliers. Il en va de même pour les universités qui mettent un accent prononcé sur la recherche. Il nous faut agir pour élargir les programmes d'enseignement de deuxième et troisième cycles, pour garantir le financement de la recherche, et pour répondre aux préoccupations de nombreuses collectivités qui ont actuellement l'impression d'être marginalisées. Les formules de financement devront être revues et améliorées. Il n'existe pas de solution unique qui résoudra tous les problèmes, et chaque établissement doit avoir l'autonomie nécessaire pour décider de son plan d'action dans le contexte d'un système coordonné et bien géré.

Tout au long de l'été, j'ai beaucoup lu, j'ai parlé de manière informelle avec des étudiantes et étudiants, des enseignantes et enseignants, des gestionnaires et des cadres du gouvernement. L'éminent comité nommé par le gouvernement s'est réuni à quelques reprises et notre équipe a examiné la situation de l'enseignement supérieur dans le monde entier. Nous parcourons maintenant la province pour rencontrer la population. Nous vous invitons à partager vos points de vue avec l'équipe de l'étude de l'éducation postsecondaire.

J'attends vos observations et vos suggestions avec impatience.

Bob Rae
Conseiller du premier ministre et de la ministre

Comité consultatif

Leslie Church	L'honorable William Davis	Inez Elliston, Ph.D.	Huguette Labelle
Ian Davidson	Don Drummond	Richard Johnston	

Remerciements

Le présent document de discussion est fondé sur la recherche et l'analyse entreprises par le Secrétariat de l'examen de l'éducation postsecondaire, sur les consultations préliminaires effectuées auprès de représentantes et représentants d'établissements, d'étudiantes et étudiants, de membres du personnel et du corps enseignant et professoral, et sur des rencontres avec d'autres expertes et experts dans ce domaine, au pays et à l'étranger. Nous tenons à mentionner la contribution du comité consultatif qui a su départager les enjeux et les premières constatations pour élaborer un éventail exhaustif d'options à étudier.

Remarque : Les opinions exprimées dans le présent document ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du gouvernement de l'Ontario.

Mandat

Dans le budget de l'Ontario 2004, le gouvernement a déclaré que l'édification d'une économie fondée sur des compétences de pointe et des emplois bien rémunérés exige également des établissements d'enseignement supérieur de premier ordre. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a annoncé une étude de l'éducation postsecondaire, qui a pour but d'examiner la structure et le financement du système d'éducation supérieure de l'Ontario et d'aider le gouvernement à élaborer des stratégies en vue de mettre en valeur l'enseignement postsecondaire.

M. Bob Rae a été nommé conseiller du premier ministre et de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités et a été chargé, avec l'appui d'un comité consultatif formé de sept membres, d'élaborer un plan stratégique financièrement viable à long terme pour l'enseignement supérieur qui doit comprendre des **recommandations** portant sur :

- la **structure** d'un système d'éducation supérieure financé par les deniers publics qui offre des services dans les deux langues officielles et qui favorise :
  - l'excellence reconnue dans les activités éducatives afin de constituer une main-d'œuvre qualifiée et de former les universitaires prometteurs de demain;
  - un système intégré et articulé capable de combler au meilleur coût les divers besoins de la population ontarienne.
- les modèles de **financement** qui :
  - relient le financement provincial aux objectifs gouvernementaux en matière d'enseignement supérieur (une main-d'œuvre instruite et un système d'éducation de qualité, à la fois accessible et abordable);
  - établissent un juste partage des coûts entre le gouvernement, les étudiantes et étudiants, et le secteur privé;
  - définissent un programme efficace d'aide financière aux étudiantes et étudiants afin de favoriser un accès accru à l'enseignement supérieur.
- un cadre **de reddition des comptes et d'évaluation du rendement** qui appuie les recommandations concernant la structure et le financement.

On a également demandé des recommandations secondaires sur :

- le rôle des **étudiantes et étudiants étrangers** dans l'amélioration du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario;
- le rôle du **marketing** dans la promotion du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario **à l'échelle internationale**.

En même temps, le gouvernement de l'Ontario se penche sur un certain nombre d'autres sujets connexes, notamment la révision de la *Loi sur les collèges privés d'enseignement professionnel*, la révision de l'éducation des adultes, la stratégie sur les ressources humaines dans le domaine de la santé (pour veiller à ce que nous ayons suffisamment de professionnels de la santé), et la question de la commercialisation et de la recherche (en consultation avec des chercheuses et chercheurs de partout en Ontario).

Introduction

Notre étude se déroule en trois étapes :

1. Examiner les études et rapports antérieurs sur l'enseignement supérieur et étudier les pratiques exemplaires en Ontario, au Canada et dans le monde. Publier un document de discussion (le présent document) sur les résultats de ces travaux et proposer des possibilités.
2. Recueillir les points de vue de la population ontarienne au moyen de consultations auprès du public, de la population étudiante, des éducatrices et éducateurs, des chefs d'entreprise et d'un vaste éventail d'expertes et d'experts.
3. Soumettre des recommandations au gouvernement dans un rapport final en janvier 2005.

Notre objectif est clair : en se fondant sur des faits, fournir des recommandations réalistes qui donneront des résultats concrets dans l'immédiat et à long terme, et dont la mise en œuvre pourra être prévue à partir du budget de l'Ontario 2005.

LE DOCUMENT DE DISCUSSION

Le présent document est divisé en deux sections : Recherche et Observations.

La section Recherche comprend un aperçu du système d'éducation supérieure de l'Ontario, décrit l'importance de l'enseignement supérieur en général et énonce les principales tendances en matière d'éducation supérieure, à l'échelle de la planète. Elle se termine par un bref examen de la situation actuelle de l'enseignement supérieur en Ontario.

La section Observations énonce les questions à envisager et les possibilités à étudier.

Aux fins du présent document de discussion, nous avons examiné cinq grands thèmes relevés dans les études sur l'enseignement supérieur pour nous aider à évaluer le système actuel, à étudier la situation dans d'autres territoires et à nous pencher sur les défis qu'il nous faut relever. Il va sans dire que ces thèmes ne sont pas isolés. Les problèmes constatés au sein du système sont interreliés; les solutions le seront aussi. Voici une brève description des thèmes :

ACCESSIBILITÉ – Partout dans le monde, de plus en plus de jeunes se rendent compte des avantages qu'il y a à faire des études postsecondaires. Cependant, il existe des obstacles, ainsi que des problèmes régionaux et locaux, qui empêchent un bon nombre d'avoir accès aux études supérieures ou de les terminer. **Comment peut-on augmenter la participation et la réussite au palier postsecondaire?**

QUALITÉ – Définir, mesurer et améliorer la qualité est une tâche cruciale pour tous les établissements d'enseignement supérieur et une préoccupation légitime pour la population étudiante, ainsi que pour les gouvernements qui les financent. **Comment devrait-on améliorer la qualité de l'enseignement supérieur?**

STRUCTURE – Si l'amélioration de l'accès et celle de la qualité constituent deux grands objectifs pour l'Ontario, un aspect central de la solution consiste à s'assurer que le système d'éducation postsecondaire de la province est conçu et structuré dans ce but. Une meilleure collaboration entre les établissements devrait permettre aux étudiantes et aux étudiants de cheminer sans obstacles dans la voie qu'ils ont choisie. **Comment peut-on s'assurer que les établissements forment véritablement un système cohérent et coordonné pour répondre aux objectifs de l'Ontario en matière d'enseignement supérieur?**

FINANCEMENT – Il faut de l'argent pour fournir une éducation de qualité et pour faire des études. Nous devons nous assurer que le système d'éducation supérieure est abordable pour l'Ontario et pour les étudiantes et étudiants, et que les établissements peuvent être florissants. **Comment devrait-on financer l'enseignement supérieur pour en assurer l'accès et l'excellence?**

REDDITION DE COMPTES – Une prise de conscience du rôle fondamental des établissements d'enseignement postsecondaire dans le développement économique, social et culturel de l'Ontario et du coût croissant de l'enseignement supérieur ont rehaussé l'importance accordée à la reddition de comptes et à la gestion dans le secteur postsecondaire. **Dispose-t-on des structures appropriées pour être en mesure de déterminer si notre système atteint les résultats escomptés?**

Remarque : *Dans le présent document, nous utilisons les termes « études supérieures », « éducation supérieure » et « enseignement supérieur » ainsi qu'« études postsecondaires », « éducation postsecondaire » et « enseignement postsecondaire » pour décrire les programmes et établissements d'apprentissage et d'enseignement collégial et universitaire financés par les deniers publics.*

RECHERCHE

Survol : quelques données sur l'enseignement postsecondaire

Collèges et universités

Nombre de collèges en Ontario : **24, dont 2 de langue française**

Nombre d'universités qui reçoivent des fonds publics de l'Ontario : **18**

Nombre d'enseignantes et enseignants de collège qu'il faudra engager d'ici 2006 : **7 000**

Nombre de professeures et professeurs d'université qu'il faudra engager d'ici 2010 : **11 000**

Étudiantes et étudiants

Nombre d'étudiantes et étudiants inscrits dans les collèges publics en 2002 (en équivalents à plein temps) : **178 900**

Nombre d'étudiantes et étudiants inscrits dans les universités publiques en 2002 (en équivalents à plein temps) : **283 800**

Pourcentage de croissance des effectifs à temps plein dans les collèges et universités au cours de la dernière décennie : **15**

Droits de scolarité moyens dans les collèges en 2003 : **2 188 $**

Fourchette des droits de scolarité des collèges en 2003 : **de 1 781 $ à 11 000 $**

Droits de scolarité moyens dans les universités (programmes de premier cycle) en 2003 : **4 920 $**

Fourchette des droits de scolarité des universités en 2003 : **de 3 950 $ à 18 000 $**

Pourcentage des personnes diplômées des collèges (2000) qui ont contracté un emprunt pendant leurs études : **49**

Dette moyenne en prêts d'études des étudiantes et étudiants qui ont fréquenté un collège pendant deux ans et ont terminé leur programme en 2002 : **12 360 $**

Pourcentage des personnes diplômées des universités (2000) qui ont contracté un emprunt pendant leurs études : **53**

Dette moyenne en prêts d'études des étudiantes et étudiants qui ont fréquenté une université pendant quatre ans et ont terminé leur programme en 2002 : **21 500 $**

Nombre moyen d'années qu'il faut aux étudiantes et étudiants pour rembourser leurs emprunts : **7,5**

Écart du revenu de toute la vie selon que l'on détient un diplôme d'études universitaires ou un diplôme d'études secondaires : **1 000 000 $**

Finances et emploi

Budget du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario en 2004 : **4,2 milliards de dollars**

Dépenses par habitant du gouvernement de l'Ontario au chapitre de l'enseignement supérieur : **307 $**

Recettes totales des établissements provenant de toutes les sources, à l'exclusion des emprunts (2002-2003) : **8,9 milliards de dollars**

Pourcentage d'augmentation du nombre d'emplois exigeant des études supérieures au cours des dix dernières années : **69**

Tendances

La recherche effectuée pour élaborer le présent document visait à réaliser une recension des ouvrages de réflexion importants qui ont été publiés au sujet de l'éducation postsecondaire pour permettre à l'Ontario d'examiner les meilleures possibilités d'action.

Nous avons consulté des travaux de recherche et des rapports importants. Comme il est indiqué dans la section Ressources du site Web (**www.raereview.on.ca**), nous avons examiné des dizaines d'études de premier plan sur l'enseignement postsecondaire menées en Ontario, au Canada et ailleurs dans le monde, notamment des travaux effectués dans le cadre d'études semblables faites au Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'en Angleterre, en Australie et en Irlande.

Nous avons constaté à maintes reprises que la documentation met en lumière un certain nombre de grandes tendances touchant l'enseignement supérieur à l'échelle mondiale. Ces tendances peuvent se résumer ainsi :

Les collèges et universités font face à une demande croissante

- Plus d'étudiantes et d'étudiants que jamais auparavant veulent poursuivre des études supérieures.
- Les gouvernements demandent aux établissements de satisfaire à la croissance de l'effectif car le savoir devient le principal facteur déterminant de la richesse des nations.
- Le secteur privé et les gouvernements font de plus en plus appel aux établissements postsecondaires pour des activités de recherche, ainsi que pour avoir accès à un plus grand nombre de personnes diplômées ayant des compétences spécialisées.
- Les gouvernements cherchent à accroître la transparence, l'efficience et la reddition des comptes afin de justifier l'utilisation des deniers publics.

Concurrence accrue et pressions motivant des changements

- Plus d'étudiantes et d'étudiants se perçoivent comme des consommateurs actifs de services éducationnels et exigent de meilleures normes d'assurance de la qualité et des titres scolaires qui ont une valeur reconnue.
- Les établissements font face à des pressions accrues sur le marché et doivent se différencier ou se spécialiser pour réussir, car la concurrence s'intensifie pour ce qui est d'attirer des étudiantes et étudiants ainsi que des enseignantes et enseignants.
- De nouveaux organismes à but lucratif ou très ciblés, comme les fournisseurs de cyberéducation ou les universités ouvertes, livrent une concurrence très efficace pour attirer les étudiantes et étudiants dans des domaines spécialisés et plus lucratifs de l'enseignement supérieur.
- Les frontières telles qu'on les connaît s'estompent à mesure que l'éducation transnationale prend de l'essor et que la concurrence pour attirer des étudiantes et étudiants étrangers s'intensifie.
- En raison de la concurrence que se livrent différentes priorités, le système d'éducation supérieure souffre d'un manque de fonds.
- Les nouvelles technologies de l'information et des communications transforment les modes d'apprentissage et la gamme de choix offerte aux étudiantes et étudiants.

Ces tendances ont modifié les rapports de longue date entre les établissements, la population étudiante, les gouvernements et les autres intervenants sur le plan du financement, de la réglementation et de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur.

Ces changements ont mis les établissements et les gouvernements au défi d'améliorer l'accès des étudiantes et étudiants ayant des ressources modestes, d'assurer la qualité et l'intégrité de la recherche, d'adapter leurs mandats et leurs activités de reddition de comptes pour répondre aux besoins de la population étudiante et du public et de compenser les changements apportés aux droits de scolarité par des mesures appropriées d'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Tous ces travaux ont influencé les options que nous présentons à la fin du présent document. Bien sûr, nous n'avons pas inclus toutes les solutions possibles. Voilà pourquoi nous aimerions recevoir vos observations. Dites-nous quelles sont les mesures pratiques et applicables que nous devrions envisager.

La dernière section du présent document est reprise dans un cahier de consultation intitulé *Explorer les possibilités* qui est disponible en version papier ou en ligne à **www.raereview.on.ca**. Le site Web propose également une section de Ressources, qui contient une bibliographie plus complète et une liste de sites menant à des études publiées en ligne.

L'importance de l'enseignement supérieur

Un système d'éducation supérieure fort et dynamique est essentiel à la formation d'une main-d'oeuvre instruite et qualifiée, qui est elle-même nécessaire à l'édification et au maintien d'une société concurrentielle et prospère. D'un point de vue social, l'enseignement supérieur accessible et abordable offre des possibilités à tous les membres de la société qui veulent et peuvent acquérir des connaissances, élargir leurs compétences et développer leur potentiel. D'un point de vue économique, les établissements d'enseignement supérieur fournissent un milieu fertile au développement du capital humain et du capital de connaissances qui sont essentiels à une croissance économique soutenue.

AVANTAGES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE PLAN SOCIAL

L'enseignement supérieur offre des avantages importants et de grande portée à la société dans son ensemble.

- Les universités et les collèges procurent à leurs diplômées et diplômés des connaissances et des compétences les préparant à innover, à faire avancer la technologie, à augmenter la productivité et à entreprendre des activités commerciales qui stimulent le progrès social et la croissance économique.
- Les universités et les collèges constituent le lieu privilégié de la recherche-développement – favorisant l'innovation dans les domaines social, médical, industriel et technologique.
- Une société qui possède une main-d'œuvre instruite est mieux placée pour attirer des entreprises et des investissements.
- Les personnes qui ont fait des études supérieures peuvent avoir un effet positif sur la productivité des gens avec qui elles travaillent et entrent en contact.
- L'enseignement supérieur est un facteur qui favorise également les dons aux organismes de bienfaisance, le bénévolat et la participation à la vie de la collectivité, ainsi que la cohésion sociale et la tolérance. Il est associé à moins de criminalité et à une moins grande dépendance à l'égard des programmes financés par les deniers publics.
- Les salaires élevés des personnes diplômées haussent les recettes fiscales des gouvernements, qui peuvent augmenter les dépenses destinées aux programmes et services sociaux.

En raison de leur nature, les avantages sociaux de l'enseignement supérieur sont difficiles à mesurer. Le *taux de rendement social* de l'enseignement supérieur, selon les meilleures estimations, se situerait entre 7 et 10 %. Bien que l'on ne s'entende pas sur l'ampleur des avantages sociaux, on convient généralement, et depuis longtemps, que pareils avantages existent. Par conséquent, la population canadienne, par l'intermédiaire de ses gouvernements, a toujours généreusement financé l'enseignement supérieur. Cependant, les étudiantes et étudiants doivent également payer une part de leurs études supérieures parce que l'on reconnaît qu'ils en tireront aussi des avantages personnels importants.

AVANTAGES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE PLAN PERSONNEL

Les personnes qui obtiennent un diplôme d'études supérieures en tirent des avantages économiques importants, mais aussi de nombreux avantages non pécuniaires.

Les avantages économiques de l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat de compétence comprennent une meilleure rémunération, un cheminement professionnel et une croissance du revenu plus rapides, une plus grande satisfaction au travail et un risque réduit de chômage. Les données tirées d'une étude récente de la population active mettent en lumière la rémunération supérieure dont jouissent les personnes diplômées des établissements d'enseignement postsecondaire.

Tableau : Pourcentage d'écart des revenus entre des diplômés d'établissements postsecondaires et les diplômés d'écoles secondaires

	Ontario		Canada	
Dernier niveau de scolarité atteint	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	14,8	16,3	12,5	14,5
Diplôme universitaire de premier cycle	31,7	36,1	33,5	39,2
Diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle	41,0	48,9	42,0	52,5

Certes, pour profiter de ces avantages, les étudiantes et étudiants doivent porter un fardeau financier additionnel, notamment les droits de scolarité et autres dépenses liées à leurs études, les livres et le matériel didactique, ainsi que le revenu auquel ils renoncent pendant leurs études. Cependant, même si l'on tient compte de ce fardeau additionnel, le taux de rendement personnel de l'enseignement supérieur au Canada est considérable. De nombreuses études effectuées au cours des années 1990 indiquent que le taux de rendement personnel réel net d'impôt des études universitaires se situe entre 14 et 17 % pour les hommes, et entre 15 et 19 % pour les femmes. Les taux de rendement relatifs aux études collégiales sont semblables, sinon supérieurs, puisque les coûts sont moindres et la durée des études plus courte. Les études supérieures donnent un taux de rendement qui se compare très favorablement à celui de la plupart des autres investissements financiers et matériels. Une étude souligne qu'il est comparable à un taux de rendement avant impôt de 30 % pour les actifs financiers.

AVANTAGES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE PLAN PERSONNEL

Les personnes qui obtiennent un diplôme d'études supérieures en tirent des avantages économiques importants, mais aussi de nombreux avantages non pécuniaires.

Les avantages économiques de l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat de compétence comprennent une meilleure rémunération, un cheminement professionnel et une croissance du revenu plus rapides, une plus grande satisfaction au travail et un risque réduit de chômage. Les données tirées d'une étude récente de la population active mettent en lumière la rémunération supérieure dont jouissent les personnes diplômées des établissements d'enseignement postsecondaire.

Tableau : Pourcentage d'écart des revenus entre des diplômés d'établissements postsecondaires et les diplômés d'écoles secondaires

Dernier niveau de scolarité atteint	Ontario		Canada	
	Hommes %	Femmes %	Hommes %	Femmes %
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	14,8	16,3	12,5	14,5
Diplôme universitaire de premier cycle	31,7	36,1	33,5	39,2
Diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle	41,0	48,9	42,0	52,5

Nota : Le fait que l'écart des revenus est plus grand chez les femmes est largement dû au fait que, parmi les personnes qui n'ont qu'un diplôme d'études secondaires, les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes. Les programmes postsecondaires représentés comprennent des professions comme la médecine et la dentisterie.

Certes, pour profiter de ces avantages, les étudiantes et étudiants doivent porter un fardeau financier additionnel, notamment les droits de scolarité et autres dépenses liées à leurs études, les livres et le matériel didactique, ainsi que le revenu auquel ils renoncent pendant leurs études. Cependant, même si l'on tient compte de ce fardeau additionnel, le taux de rendement personnel de l'enseignement supérieur au Canada est considérable. De nombreuses études effectuées au cours des années 1990 indiquent que le taux de rendement personnel réel net d'impôt des études universitaires se situe entre 14 et 17 % pour les hommes, et entre 15 et 19 % pour les femmes. Les taux de rendement relatifs aux études collégiales sont semblables, sinon supérieurs, puisque les coûts sont moindres et la durée des études plus courte. Les études supérieures donnent un taux de rendement qui se compare très favorablement à celui de la plupart des autres investissements financiers et matériels. Une étude souligne qu'il est comparable à un taux de rendement avant impôt de 30 % pour les actifs financiers.

Parmi les avantages non pécuniaires, on constate que les personnes ayant un diplôme d'études supérieures ont de meilleures conditions de vie à de nombreux égards, notamment : la santé, la longévité, la qualité de vie de leurs enfants, la planification familiale; la capacité de prendre des décisions éclairées et efficientes en tant que consommateurs; le prestige personnel; la mobilité sociale; la satisfaction professionnelle; l'efficacité dans la recherche d'emploi; la culture et l'orientation morale; les passe-temps et les activités de loisirs; l'éducation permanente.

L'importance grandissante de l'enseignement supérieur

Notre économie s'est transformée de manière très profonde. Les employeurs ont besoin d'une main-d'œuvre instruite et ils l'exigent. Des 5,7 millions d'emplois recensés en Ontario en 2001, plus de la moitié se situaient dans des occupations exigeant des études supérieures, et l'on s'attend à ce que ce pourcentage augmente au cours des prochaines années. La population étudiante et les parents en sont bien conscients : le taux de participation a augmenté de manière constante au cours des dernières décennies. D'après un sondage, 87 % des parents d'enfants canadiens espèrent que ceux-ci feront des études supérieures.

Évaluation des avantages sociaux et personnels de l'enseignement supérieur

L'enseignement postsecondaire apporte des avantages évidents aux personnes qui y prennent part, ainsi qu'à la société en général. Il est donc raisonnable que le fardeau financier en soit partagé. C'est un point à considérer lorsque nous envisagerons les possibilités présentées plus loin dans le présent document.

ACCESSIBILITÉ

POINT DE VUE ÉTUDIANT

J'ai besoin d'un moyen facile de me renseigner sur le programme qui m'intéresse, les établissements où il est offert et la marche à suivre pour obtenir l'aide qu'il me faut pour m'y inscrire.

JUSTIFICATION

De plus en plus de jeunes veulent poursuivre des études supérieures, et en auront besoin pour leur carrière. Malgré une forte croissance des effectifs dans les établissements au cours de la dernière décennie, le taux de participation aux programmes universitaires est plus bas en Ontario que dans d'autres pays. Certains groupes de personnes éprouvent également des difficultés d'accès. Or, l'Ontario ne peut se permettre de gaspiller les talents de ses citoyennes et citoyens.

SITUATION ACTUELLE

Pourcentage de jeunes de 20 à 24 ans qui poursuivent des études postsecondaires, 2002

Finlande	Danemark	France	Ontario	Canada	Australie	É.-U.	R.-U.	Irlande
56,1	55,3	53,2	41,8	39,3	38,7	33,9	31,0	29,0

Source : OCDE (2004), Labour Force Survey 2002

Seulement 25 % de la population de l'Ontario détient un baccalauréat, alors que cette proportion est de 38 % au Massachusetts et de près de 30 % dans l'État de New York et en Californie. Par rapport aux États-Unis, l'Ontario ne produit que la moitié des maîtrises et les trois quarts des doctorats. D'après certains rapports, l'Ontario subit un désavantage concurrentiel parce qu'il ne forme pas suffisamment de personnes diplômées pour répondre aux besoins en personnel enseignant des collèges et des universités, aux besoins croissants dans le domaine de la recherche de pointe ou aux exigences des employeurs, qui ont besoin d'ensembles particuliers de compétences.

En outre, il subsiste en Ontario une certaine inégalité en matière d'accès aux études supérieures. Les étudiantes et étudiants de familles à faible revenu ont environ deux fois moins de chances de fréquenter l'université que ceux qui viennent d'une famille à revenu élevé. Seulement 7 % des Autochtones âgés de 25 à 64 ans déclarent posséder un grade universitaire, les résidents du nord de l'Ontario sont deux fois moins susceptibles que le reste de la population ontarienne de fréquenter l'université, et seulement 11 % des personnes handicapées de l'Ontario déclarent avoir obtenu un grade universitaire. Cette situation perdure malgré les mesures prises par les gouvernements, les particuliers et les établissements pour aider à éliminer les obstacles à l'accès pour les groupes sous-représentés.

L'évolution des exigences en matière de compétences a fait augmenter la demande au chapitre de l'éducation permanente et des formules souples d'apprentissage à temps partiel, qui permettent aux gens de mettre à jour leurs compétences ou de réorienter leur carrière tout en conciliant leurs obligations professionnelles et familiales.

Les données dont on dispose montrent que les adultes qui occupent un emploi ont beaucoup de difficulté à faire reconnaître leurs acquis et à obtenir la formation dont ils ont besoin. Un adulte sur quatre déclare un désir ou un besoin de formation qu'il n'a pu satisfaire, le manque de temps et d'argent étant les principaux obstacles à l'accès. De même, l'Ontario accueille plus de 100 000 nouveaux immigrants et immigrantes chaque année, dont bon nombre ont une profession ou un métier, mais dans 54 % des cas, le premier poste qu'ils occupent n'est pas dans leur domaine de spécialité.

AILLEURS DANS LE MONDE

En Angleterre, le gouvernement veut porter à 50 % d'ici 2010 le pourcentage de jeunes qui entreprennent des études supérieures, et la Suède a fixé un objectif de participation de 50 % avant l'âge de 25 ans. Le gouvernement du Michigan, quant à lui, a créé récemment une commission chargée de trouver des façons de doubler le pourcentage de la population du Michigan qui obtient un diplôme d'études postsecondaires et d'autres titres de compétence.

D'autres pays envisagent également de fixer des objectifs ou d'élaborer des plans à l'échelle du système pour améliorer l'accès des groupes sous-représentés, car il est évident que nombre d'entre eux présentent toujours des lacunes à ce chapitre. La Suède accorde une importance particulière à l'accessibilité géographique des études supérieures et à l'éducation permanente grâce à des cours à temps partiel destinés aux étudiantes et étudiants qui occupent un emploi. L'Irlande a adopté une stratégie triennale visant à accroître la participation aux études supérieures des groupes défavorisés sur le plan socioéconomique.

L'Education Commission des États-Unis a publié un rapport en vue d'aider les gouvernements des États et les établissements d'enseignement postsecondaire à élargir l'accès aux études postsecondaires, particulièrement pour les groupes défavorisés sur le plan socioéconomique. Les États-Unis financent également des collèges de tribu qui offrent des programmes menant à un grade en arts, sciences et sciences appliquées dans les réserves indiennes. Ces collèges offrent également des cours de préparation aux études, de la formation professionnelle et de l'éducation de base aux adultes.

OBSTACLES

Persévérance

Il y a lieu de mettre en œuvre de meilleures stratégies pour améliorer la persévérance. Les données nationales dont on dispose indiquent qu'environ 20 à 25 % des étudiantes et étudiants abandonnent leurs études pendant la première année. Une autre tranche de 20 à 30 % les abandonne au cours des années suivantes, bien que nombre d'entre eux reviennent terminer leurs études plus tard.

Information

Il n'existe pas d'endroit centralisé où les étudiantes et étudiants, les apprenantes et apprenants adultes et les personnes formées à l'étranger qui veulent connaître les possibilités de carrière et de formation qui sont offertes en Ontario peuvent trouver des renseignements fiables et complets. Ces renseignements peuvent comprendre les domaines où il y a des emplois actuellement et où, selon les employeurs, il y en aura dans l'avenir; des descriptions pertinentes des emplois, y compris les salaires; les cours et titres exigés pour obtenir ces emplois; les endroits et périodes où les cours et programmes sont offerts, et la démarche d'enseignement; les droits de scolarité; la qualité des cours et des programmes et, notamment, la situation des personnes qui les ont déjà suivis. Sans renseignements fiables, il est difficile de prendre des décisions judicieuses sur sa carrière et ses études supérieures.

Réussite au palier secondaire

Les mesures qui ont été prises pour mettre à jour le curriculum, renforcer les programmes d'orientation et les liens avec les collèges et implanter des initiatives en milieu de travail comme les itinéraires d'apprentissage sont excellentes mais ne sont pas parvenues aux résultats escomptés. Il faut faire davantage pour que tous les élèves du palier secondaire comprennent mieux le monde du travail et les cours et titres de compétence dont ils ont besoin pour s'y tailler une place. Les élèves qui quittent l'école secondaire doivent être mieux préparés à faire un choix judicieux au moment de décider s'ils vont se lancer directement sur le marché du travail ou poursuivre leurs études, que ce soit au collège ou à l'université, ou encore dans un programme de formation professionnelle ou d'apprentissage.

Groupes sous-représentés

Malgré les efforts déployés actuellement pour améliorer l'accès, certains membres de groupes sous-représentés, y compris les Autochtones, les résidents du Nord, les francophones, les personnes handicapées, les personnes à faible revenu et les mères de famille monoparentale continuent de se heurter à des obstacles à la participation et à la réussite au palier postsecondaire. L'obstacle le plus courant est le manque d'argent, qui s'ajoute à l'inquiétude compréhensible d'accumuler des dettes, mais ce n'est pas le seul. Les étudiantes et étudiants autochtones éprouvent des difficultés telles que la distance à parcourir, l'absence de modèles de rôle et le manque de compréhension de la culture, des traditions et des valeurs autochtones sur le campus. Les étudiantes et étudiants francophones doivent composer avec des problèmes de distance, le nombre insuffisant de programmes dispensés en français et le coût des documents traduits. Les personnes handicapées font face à des attitudes négatives et à des stéréotypes, souvent sans pouvoir compter pleinement sur les services de soutien attendus, de même qu'à des problèmes d'accès physique et de transport. Les mères de famille monoparentale ont souvent de la difficulté à obtenir des services de garde abordables qui répondent à leurs besoins.

PISTE DE RÉFLEXION

Comment peut-on augmenter la participation et la réussite au palier postsecondaire?

QUALITÉ

JUSTIFICATION

Définir, mesurer et améliorer la qualité est une tâche cruciale pour tous les établissements d'enseignement supérieur et une préoccupation légitime pour la population étudiante, ainsi que pour les gouvernements qui les financent. Aux fins du présent document, nous avons mis l'accent sur la qualité de l'expérience éducative, l'excellence de l'enseignement et la vigueur de la recherche.

POINT DE VUE ÉTUDIANT

Je veux m'assurer de choisir un excellent programme et d'avoir accès à de bons professeurs et chargés de cours qui font preuve de dynamisme. Je veux également confirmer que ce programme me donnera les titres de compétence que recherchent les employeurs.

SITUATION ACTUELLE

Actuellement, il existe un certain nombre de mécanismes qui permettent d'évaluer le rendement du système d'éducation supérieure au palier des établissements et de l'ensemble du système.

Dans les universités, ces mécanismes sont notamment le contrôle par les pairs, les comités de programme, l'examen des programmes par le sénat ou le conseil, des centres et projets d'amélioration de l'enseignement, l'évaluation du corps professoral et l'accréditation externe des programmes de formation professionnelle. En outre, les universités élaborent des indicateurs de rendement et en rendent compte au conseil. À l'échelle du système, le Comité d'examen des programmes de premier cycle vérifie les politiques d'assurance de la qualité de toutes les universités pour les programmes de premier cycle, et le Conseil des études supérieures de l'Ontario évalue la structure des programmes des deuxième et troisième cycles. En général, aucun renseignement sur les résultats de ces évaluations n'est rendu public.

Dans les collèges, des comités consultatifs examinent régulièrement les programmes. À l'échelle du système, les nouveaux programmes des collèges sont assujettis au cadre général des titres décernés par les collèges et subiront un examen du service de validation des titres, une fois ce dernier établi.

Le gouvernement de l'Ontario a également mis en place des mécanismes d'assurance de la qualité. Il a établi la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire, un organisme consultatif indépendant, qui étudie les demandes des établissements privés qui souhaitent offrir des programmes donnant droit à un grade et des collèges qui veulent accorder des grades d'études appliquées.

Depuis 1998, le gouvernement exige que les collèges et les universités fassent un rapport sur certains indicateurs de rendement. Les indicateurs des collèges comprennent le taux d'emploi des étudiantes et étudiants, le taux d'obtention de diplôme, le taux de satisfaction des étudiantes et étudiants, des personnes diplômées et des employeurs ainsi que le taux de carence de remboursement des prêts.

Pour leur part, les universités ne rendent compte que des taux d'obtention de diplôme, des taux d'emploi et des taux de carence de remboursement. Ces indicateurs confirment les excellents résultats de l'investissement dans l'enseignement supérieur sur le plan de l'emploi, mais ils ne portent pas directement sur la qualité.

À défaut de données facilement comparables sur la qualité de l'éducation émanant des établissements et du gouvernement, les étudiantes et étudiants et leurs parents se tournent vers les études spéciales proposées par les médias populaires, comme celles que publient *MACLEAN'S* et le *Globe and Mail*. Ces études examinent l'importance de l'effectif, la taille des classes, la taille du corps professoral, l'aide financière disponible, les ressources documentaires et la réputation de l'établissement.

Comme la recherche est importante pour le développement économique, social et culturel du Canada, le gouvernement fédéral joue un rôle financier important pour ce qui est d'appuyer la recherche et, par conséquent, d'attirer et d'appuyer d'excellents professeurs et professeures. Par l'intermédiaire des conseils de recherche du Canada, de la Fondation canadienne pour l'innovation, du Programme des chaires de recherche du Canada et du Programme de financement des coûts indirects du gouvernement fédéral, ce dernier a versé environ 750 millions de dollars aux établissements d'enseignement supérieur de l'Ontario en 2002-2003. La Fondation canadienne pour l'innovation accorde son aide financière moyennant une contribution équivalente de la part de la province et des établissements.

AILLEURS DANS LE MONDE

Aux États-Unis, l'assurance de la qualité est principalement axée sur les établissements et se fait au moyen d'examens d'agrément administrés par des organismes privés à but non lucratif. Au Royaume-Uni, l'assurance de la qualité met surtout l'accent sur les programmes d'études par l'intermédiaire d'organismes qui examinent et vérifient les normes universitaires pour aider à définir des normes claires et explicites. En Australie, l'Australian Universities Quality Assurance Agency procède à un examen et à une vérification des établissements portant sur les programmes d'études. En Italie, aux Pays-Bas et en Nouvelle-Zélande, les établissements d'enseignement supérieur ont mis sur pied des organismes chargés d'évaluer la qualité. Dans certains cas, l'information recueillie est rendue publique, dans d'autres, non. Ainsi le Royaume-Uni et l'Australie publient des rapports, mais ce n'est pas le cas aux États-Unis.

De nombreux services font le classement des collèges et universités pour informer les étudiantes et étudiants éventuels, en se fondant sur des statistiques et des indications sur la réputation. Par exemple, la publication *U.S. News and World Report*, l'*Australian Financial Review Boss* ainsi que le *Sunday Times* et le *Guardian* du R.-U. publient un classement des établissements. L'institut d'études supérieures de l'Université Jiaotong de Shanghaï classe les 100 meilleures universités au monde (deux universités ontariennes en font partie).

OBSTACLES

Étudiantes et étudiants

Sauf pour ce qui est des sondages sur la satisfaction des élèves administrés dans les collèges et les universités qui participent à l'American National Survey of Student Engagement, peu d'évaluations portent sur l'expérience éducationnelle des étudiantes et étudiants. Les données sur l'obtention du diplôme et l'emploi sont des indicateurs de réussite et sont relativement faciles à mesurer, mais les étudiantes et étudiants qui vont à l'université désirent également prendre part à une communauté intellectuelle, être en contact avec des idées nouvelles et novatrices, et rencontrer des étudiantes et étudiants étrangers ici et lorsque eux-mêmes étudient ailleurs. Les mesures de la qualité utilisées en Ontario devraient embrasser toute l'envergure et toute la profondeur d'une bonne éducation supérieure.

Enseignement

La qualité de l'enseignement est de toute première importance pour l'excellence d'un système d'éducation, mais la façon de mesurer cet aspect et d'en rendre compte suscite de nombreux débats. L'effectif universitaire des deuxième et troisième cycles est à la hausse, mais il n'augmente pas assez rapidement pour répondre aux besoins de l'Ontario, sans compter qu'un effectif accru nécessite un personnel enseignant plus nombreux. Voici quelques estimations : les universités auront besoin de 11 000 nouveaux professeurs et professeures d'ici la fin de la décennie pour remplacer ceux qui prendront leur retraite et pour enseigner au nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants de premier cycle. Les collèges, quant à eux, devront augmenter leur personnel enseignant de 7 000 nouveaux membres d'ici 2006. Or, lorsque nous aurons besoin de plus de professeurs, il en ira de même aux États-Unis, ce qui intensifiera la concurrence pour attirer nos meilleurs diplômés et diplômées.

Recherche

La poursuite d'une activité de recherche de qualité, concurrentielle à l'échelle internationale dans un système de l'envergure de celui de l'Ontario, où il est impossible d'assurer un niveau supérieur de qualité dans tous les départements de toutes les universités, nécessite des choix difficiles. L'Ontario a besoin à la fois de recherche de pointe et de recherche appliquée pour se développer et prospérer. Il faut créer un milieu doté des installations, de l'équipement, des équipes et de la stimulation intellectuelle nécessaires pour produire des travaux de recherche de qualité supérieure et viser l'excellence dans l'éducation aux deuxième et troisième cycles. Les mesures de la qualité de la recherche doivent refléter plus fidèlement l'incidence du savoir et des études de deuxième et troisième cycles.

Internationalisation des études supérieures

Un autre aspect important de la qualité d'un programme d'études supérieures réside dans son niveau de mondialisation ou d'internationalisation. Globalement, la mondialisation désigne les tendances sur le plan de l'enseignement supérieur qui ont des répercussions internationales. Mentionnons notamment l'existence d'un marché mondial pour les étudiantes et étudiants, les professeures et professeurs et le personnel fortement scolarisé. L'internationalisation désigne les politiques et initiatives précises qu'ont adoptées des pays et des établissements ou systèmes d'éducation supérieure pour composer avec les tendances mondiales. Comme exemples d'internationalisation, mentionnons les politiques relatives au recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers, la collaboration avec des établissements ou systèmes d'éducation supérieure d'autres pays ainsi que l'ouverture de campus à l'étranger. Les étudiantes et étudiants de l'Ontario qui s'inscrivent à des études dans d'autres territoires et les étudiantes et étudiants étrangers qui choisissent d'étudier en Ontario représentent une mesure de la qualité des programmes et de la compétitivité internationale du système d'éducation supérieure de l'Ontario.

On prévoit que la demande au chapitre de l'éducation internationale passera de 1,8 million d'étudiantes et étudiants étrangers en 2000 à 7,2 millions en 2025; l'Ontario a donc la chance d'élaborer une stratégie complète pour augmenter son effectif étranger. À l'heure actuelle, les étudiantes et étudiants de l'Ontario n'ont pas assez de possibilités d'étudier à l'étranger, et aucun plan de marketing provincial n'est en place pour recruter des étudiantes et étudiants étrangers.

Qui doit mesurer la qualité?

Traditionnellement, l'assurance de la qualité relève largement des établissements en Ontario. Cependant, à l'étranger, plusieurs pays ont établi des cadres d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur.

PISTE DE RÉFLEXION

Comment devrait-on améliorer la qualité de l'enseignement supérieur?

STRUCTURE

JUSTIFICATION

Si l'amélioration de l'accès et celle de la qualité constituent deux grands objectifs pour l'Ontario, un aspect central de la solution consiste à s'assurer que le système d'éducation postsecondaire de la province est conçu et structuré dans ce but. Un enseignement supérieur divisé en deux secteurs distincts, collèges et universités, chacun ayant sa propre mission ou son propre mandat, s'est révélé fructueux en Ontario, particulièrement au cours de la période d'expansion à l'échelle de la province. De nos jours, cependant, les établissements font face à de nouveaux défis et la structure du système global doit permettre de relever ces défis, pour s'assurer que la spécialisation des établissements ainsi que la collaboration au sein des établissements et entre eux puissent améliorer l'accès et la réussite des étudiantes et étudiants.

POINT DE VUE ÉTUDIANT

Je veux avoir la liberté de passer d'un programme ou d'un établissement à un autre et m'assurer que mes acquis seront reconnus, pour que mon éducation soit aussi unique que ma future carrière.

SITUATION ACTUELLE

L'Ontario compte 24 collèges d'arts appliqués et de technologie, dont deux de langue française. Ils ont été établis en tant qu'organismes de la province pour offrir des programmes visant à répondre aux besoins du marché du travail au moyen d'études pratiques dans un secteur professionnel. Les collèges offrent des programmes d'études postsecondaires donnant droit à un certificat ou à un diplôme, ainsi que des programmes d'éducation des adultes, de formation professionnelle et d'apprentissage. Récemment, un certain nombre de collèges ont été autorisés à accorder des grades d'études appliquées dans des domaines spécialisés, comme la gestion des services financiers, la gestion hôtelière et la gestion automobile. Ces nouveaux programmes sont conçus pour répondre aux besoins en matière de formation appliquée au niveau du grade d'études appliquées. Plusieurs collèges ont reçu un mandat spécialisé qui met plus l'accent sur ces grades (jusqu'à 15 % des programmes), la recherche et la spécialisation pour répondre aux besoins des employeurs de leur collectivité.

En Ontario, on compte 18 universités financées par les deniers publics, plus l'École d'art et de design de l'Ontario. Chaque université est un établissement indépendant et juridiquement autonome ayant le pouvoir d'établir ses propres politiques relativement aux orientations éducationnelles et aux admissions, aux programmes d'études et à la dotation en personnel. En règle générale, les universités se concentrent sur l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité, pour doter les étudiantes et étudiants de

compétences en pensée critique et en recherche qu'ils pourront utiliser dans de nombreuses situations de leur vie professionnelle et privée. La plupart des universités offrent un large éventail de programmes d'arts libéraux et de sciences. La plupart offrent également des études de deuxième et troisième cycles et des programmes de recherche, certaines ayant des activités ou un effectif limités dans des domaines particuliers de spécialisation. Certaines universités se spécialisent également dans les programmes professionnels; par exemple, six décernent des diplômes en droit, et six ont une école de médecine.

La taille, le choix de cours et les recettes des collèges et universités varient considérablement. Leur taille s'échelonne d'environ 1 300 étudiantes et étudiants dans le collège le plus petit, jusqu'à 50 000 dans la plus grande université; leur choix de cours va de la formation en apprentissage aux doctorats, et leurs recettes annuelles vont d'environ 21 millions de dollars à environ 1,6 milliard de dollars.

Selon Statistique Canada, environ le tiers des étudiantes et étudiants des collèges et du premier cycle des universités de l'Ontario qui ont obtenu leur diplôme en 2000 possédait déjà un diplôme ou un grade d'études supérieures ou avait fait des études en vue d'en obtenir un.

En 1996, le gouvernement, en collaboration avec les collèges et universités, a créé le Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU). Parmi les initiatives entreprises par le CCCU, mentionnons l'accord de Port Hope qui définit les principes directeurs visant à élaborer des ententes sur l'obtention des diplômes, ainsi que le Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario. Il existe à l'heure actuelle 221 ententes énoncées dans le guide.

Les voies d'accès à l'enseignement supérieur : Diplômés des collèges et universités (baccalauréat) en Ontario, en 2000

Diplôme collégial

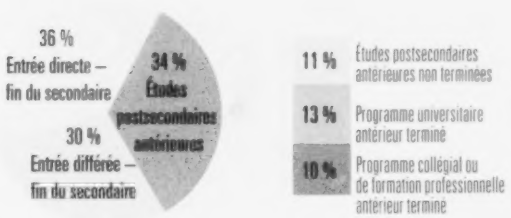

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales

Diplôme universitaire (baccalauréat)

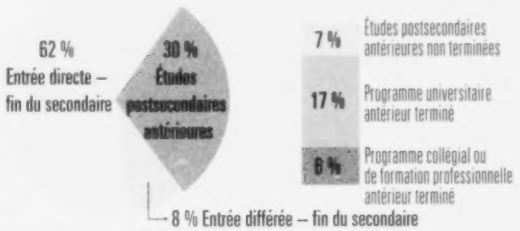

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales

compétences en pensée critique et en recherche qu'ils pourront utiliser dans de nombreuses situations de leur vie professionnelle et privée. La plupart des universités offrent un large éventail de programmes d'arts libéraux et de sciences. La plupart offrent également des études de deuxième et troisième cycles et des programmes de recherche, certaines ayant des activités ou un effectif limités dans des domaines particuliers de spécialisation. Certaines universités se spécialisent également dans les programmes professionnels; par exemple, six décernent des diplômes en droit, et six ont une école de médecine.

La taille, le choix de cours et les recettes des collèges et universités varient considérablement. Leur taille s'échelonne d'environ 1 300 étudiantes et étudiants dans le collège le plus petit, jusqu'à 50 000 dans la plus grande université; leur choix de cours va de la formation en apprentissage aux doctorats; et leurs recettes annuelles vont d'environ 23 millions de dollars à environ 1,6 milliard de dollars.

Selon Statistique Canada, environ le tiers des étudiantes et étudiants des collèges et du premier cycle des universités de l'Ontario qui ont obtenu leur diplôme en 2000 possédait déjà un diplôme ou un grade d'études supérieures ou avait fait des études en vue d'en obtenir un.

En 1996, le gouvernement, en collaboration avec les collèges et universités, a créé le Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU). Parmi les initiatives entreprises par le CCCU, mentionnons l'accord de Port Hope qui définit les principes directeurs visant à élaborer des ententes sur l'obtention des diplômes, ainsi que le Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario. Il existe à l'heure actuelle 221 ententes énoncées dans le guide.

Les voies d'accès à l'enseignement supérieur : Diplômes des collèges et universités (baccalauréat) en Ontario, en 2000

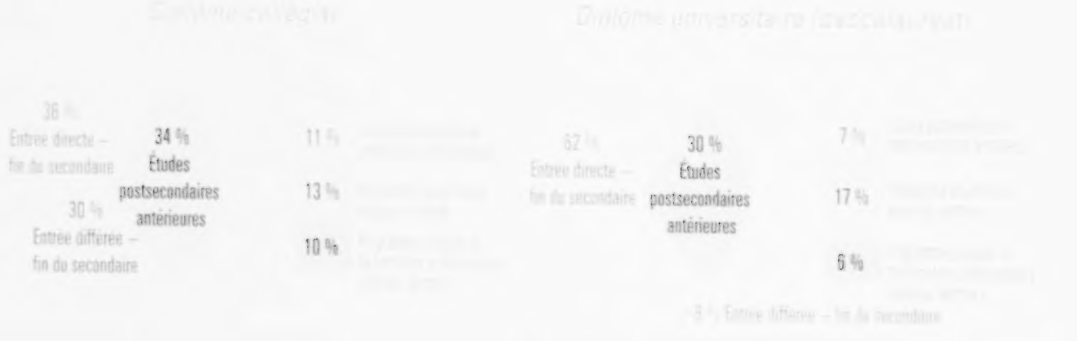

AILLEURS DANS LE MONDE

Les États-Unis comptent sept principaux types d'établissements, allant des établissements spécialisés d'études doctorales ou de recherche aux collèges de tribu. Dans le monde, on accorde de plus en plus d'attention à la façon dont le recours aux universités axées sur l'enseignement (par opposition aux universités offrant des programmes plus complets de doctorat et de recherche) et aux collèges universitaires permettrait d'accroître l'accès aux programmes menant à un grade de façon efficace sur le plan des coûts. La Colombie-Britannique a transformé le tiers de ses collèges communautaires en collèges universitaires offrant des programmes de baccalauréat de quatre ans afin d'améliorer l'accès aux études supérieures pour les personnes vivant hors des grands centres urbains.

En Irlande, les instituts technologiques et les collèges offrent des cours qui mènent également à des qualifications universitaires. En Suède, tous les cours sont de palier universitaire, mais ils sont souvent dispensés par des établissements ayant des rôles et mandats différents. En Angleterre, de nombreux établissements d'éducation complémentaire (collèges) offrent des programmes menant à un grade au nom des universités.

Le Royaume-Uni, le Québec et l'Alberta disposent d'une université ouverte qui comble les lacunes des programmes courants par l'enseignement à distance et en ligne et d'autres stratégies de reconnaissance des acquis. Environ 25 % des étudiantes et étudiants inscrits à l'université ouverte de l'Alberta, l'Université Athabasca, sont des Ontariennes et des Ontariens.

L'Écosse et l'Irlande ont établi des cadres et des normes concernant les crédits et les qualifications précisant les liens entre les programmes et facilitant le passage des étudiantes et étudiants d'un établissement à un autre.

OBSTACLES

Pas de plan à l'échelle du système

L'Ontario n'a pas adopté de plan pour l'enseignement supérieur afin que ses établissements puissent répondre aux attentes grandissantes des étudiantes et étudiants et des employeurs et fonctionner de façon coordonnée. Les universités et les collèges en tant que système devront veiller à dispenser un éventail complet de programmes pertinents, avec une spécialisation accrue s'il y a lieu, collaborer plus étroitement au renouvellement des programmes d'études et à la recherche, faciliter la mobilité des étudiantes et étudiants entre les établissements, et offrir plus d'options d'études à temps partiel, d'éducation coopérative et d'apprentissage ouvert à tous les cycles.

Renouvellement du mandat des collèges

Les collèges devront faire face à un ensemble de difficultés particulières, surtout dans les collectivités rurales et du Nord. À l'origine, ils ont été constitués pour répondre, dans une région déterminée, aux besoins du marché du travail en fournissant des cours pratiques de formation professionnelle. Les employeurs et les localités s'attendent toujours à ce que les collèges offrent une gamme complète de programmes et de titres de compétence, allant de la formation en apprentissage aux grades d'études appliquées en passant par la formation professionnelle. En même temps, les étudiantes et étudiants et les employeurs réclameront des programmes spécialisés en raison des pénuries de main-d'œuvre et des pressions exercées pour obtenir des ensembles uniques de compétences plus spécialisées. Il est possible de composer avec ces mandats apparemment multiples, par exemple, en étoffant les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage et en les harmonisant mieux aux programmes menant à un diplôme ou à un grade d'études appliquées afin de répondre aux nouvelles demandes du marché, et également en envisageant d'autres méthodes pour dispenser les programmes de palier universitaire en collaboration avec les universités.

Transfert de crédits

Des ententes ont été conclues mais elles ne s'appliquent qu'à une fraction des programmes existants; l'Ontario doit donc envisager la création d'un système cohérent d'établissement de normes en matière de reconnaissance des crédits et de transférabilité des étudiantes et étudiants entre les établissements ou à partir du marché du travail ou de l'étranger.

PISTE DE RÉFLEXION

Comment peut-on s'assurer que les établissements forment un système cohérent et coordonné pour répondre aux objectifs de l'Ontario en matière d'enseignement supérieur?

FINANCEMENT

POINT DE VUE ÉTUDIANT

Je veux savoir combien mes études supérieures me coûteront, comment je vais les payer et si mon établissement a assez d'argent pour m'offrir une éducation de qualité.

JUSTIFICATION

Un système d'éducation postsecondaire comparable aux meilleurs du monde, qui permet l'accès à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants à tous les paliers (y compris les deuxième et troisième cycles), qui fournit une éducation de meilleure qualité et qui prévoit des mécanismes redditionnels plus efficaces nécessitera des recettes plus élevées et stables. Le débat sur les recettes doit porter sur quatre facteurs : les coûts, les payeurs, le mode de paiement et la répartition des recettes.

SITUATION ACTUELLE

Financement à l'échelle du système

Pour l'exercice 2003-2004, les recettes totales du système d'éducation supérieure de l'Ontario (en excluant les emprunts) ont atteint environ 8,9 milliards de dollars. Les recettes du système ont augmenté en dollars constants au cours des dix dernières années, tout comme les effectifs. La croissance des recettes varie selon l'établissement.

Répartition selon la source des revenus du système d'éducation supérieure de l'Ontario, de 1993-1994 à 2002-2003

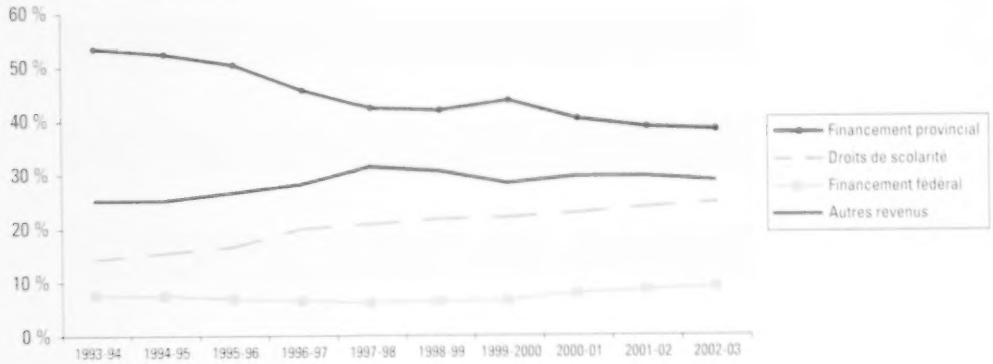

Source : MTCU, COFO-O Revenue History

Les recettes totales ont augmenté, mais il est important de souligner que les sources du financement ont changé. En effet, les subventions provinciales ont baissé et les droits de scolarité ont augmenté. En outre, les établissements puisent à de nouvelles sources de financement. La part fédérale du financement est demeurée relativement stable pendant cette période. Ces tendances se retrouvent également dans d'autres provinces.

Au Canada et aux États-Unis, près de 5 % des dépenses publiques totales sont consacrées à l'enseignement supérieur, ce qui se compare favorablement aux dépenses des autres pays de l'OCDE. Cependant, au palier régional, l'Ontario tire de l'arrière par rapport à d'autres provinces et aux États-Unis.

Tableau 1(a) : Dépenses publiques pour l'éducation supérieure exprimées en pourcentage du total des dépenses publiques : 2001

Comparaison entre les pays	%
Canada	**4,6**
Australie	3,4
Irlande	3,7
Suède	3,6
R.-U.	2,0
É.-U.	4,5
OCDE (moyenne)	2,8

Source : OCDE (2004) : Regards sur l'éducation, tableau B4.1

Note: Les dépenses pour les études supérieures dans les secteurs non tertiaires ne sont comprises que pour le Canada et les É.-U.

Tableau 1(b) : Dépenses publiques pour l'éducation supérieure exprimées en pourcentage du total des dépenses publiques : 2002-2003

Comparaison avec des provinces et États	%
Ontario	**5,2**
Alberta	6,2
Québec	6,8
États-Unis (moyenne)	11,2

Sources : Données des É.-U., NASBO (2003). Données provinciales, ministères des Finances de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta.

Le gouvernement fédéral joue un rôle important dans le financement de l'enseignement supérieur, indirectement par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux au gouvernement provincial, et directement par l'entremise de ses subventions de recherche et d'autres mesures d'aide aux étudiantes et étudiants. Le transfert fédéral pour l'éducation supérieure et les programmes sociaux a baissé de près du tiers en dollars constants depuis 1994-1995. En 2002-2003, Ottawa a versé à l'Ontario 750 millions de dollars en aide financière et en subventions destinées à la recherche.

Ottawa fournit également de la formation professionnelle, des prêts d'études (environ 650 millions de dollars en 2002-2003), des subventions et des crédits d'impôt. En outre, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire accorde environ 107 millions de dollars chaque année sous forme de bourses à plus de 35 000 étudiantes et étudiants nécessiteux de l'Ontario. Cette aide prendra fin en 2010.

Le financement public de l'enseignement supérieur prend plusieurs formes et est réparti selon une variété de mécanismes. La grande majorité du financement provincial est versé directement aux établissements, essentiellement sous la forme de subventions de fonctionnement. Le reste est versé directement aux étudiantes et étudiants sous forme de bourses et de prêts (fondés sur les besoins), ou encore de crédits ou d'exemptions d'impôt (non fondés sur les besoins).

Les subventions de fonctionnement de la province sont réparties entre les universités et les collèges selon des formules fondées sur l'effectif. Ces formules accordent plus de financement aux programmes qui coûtent plus cher à dispenser et, dans le cas des collèges, aux établissements qui sont éloignés, ont plusieurs campus ou sont plus petits. Cependant, dans certains cas, notamment pour les programmes de médecine, les coûts réels des programmes peuvent être plus élevés que ceux qui sont pris en compte dans les formules. Les formules des universités et des collèges diffèrent, en partie parce que les universités disposent d'une part fixe des subventions de fonctionnement dans la mesure où leur effectif demeure dans une certaine fourchette; par conséquent, elles n'ont pas à se livrer concurrence pour le financement, contrairement aux collèges.

Une partie du financement provincial est également orientée vers des priorités stratégiques du gouvernement, par exemple les programmes de médecine ou les établissements du Nord. Une faible proportion du financement est affectée selon le rendement.

Aide financière aux étudiantes et étudiants

Les droits de scolarité des universités ontariennes sont élevés par rapport à la moyenne canadienne et se classent au deuxième rang après ceux de la Nouvelle-Écosse, mais ils sont généralement comparables aux droits moyens des universités publiques d'Australie et inférieurs à ceux des universités publiques des États-Unis. Au Royaume-Uni, les droits seront plafonnés à environ 3 000 £. Les droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles en Ontario sont les plus élevés au Canada, mais les droits des collèges sont parmi les plus bas.

Le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) fournit une aide fondée sur les besoins pour payer les droits de scolarité et les frais de subsistance par l'entremise du Programme canadien de prêts aux étudiants, du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et de divers autres programmes fédéraux et provinciaux de bourses et de subventions. Au total, le gouvernement fédéral et l'Ontario ont accordé des prêts totalisant environ 1 milliard de dollars en 2002-2003. Cette aide vise à combler l'écart entre le coût de l'éducation et les frais de subsistance d'une part, et la contribution hypothétique des étudiantes et étudiants et de leurs parents d'autre part. Les coûts les plus importants que l'Ontario assume pour l'aide financière sont associés aux subventions qui limitent à 7 000 $ par année la dette totale en prêts du Programme canadien de prêts aux étudiants et du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.

Les dépenses fiscales consacrées à l'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et à leurs parents connaissent une croissance rapide depuis quelques années; elles se sont élevées en 2003 à plus de 500 millions de dollars pour le Canada et à environ 200 millions de dollars pour l'Ontario. Elles comprennent le crédit pour droits de scolarité et le montant relatif aux études, un crédit d'impôt sur l'intérêt payé pour les prêts étudiants et les incitatifs fiscaux du régime enregistré d'épargne-études.

Depuis quelques années, les établissements de l'Ontario sont tenus de mettre de côté 30 % de leurs recettes provenant des hausses des droits de scolarité pour l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ce qui leur donne les moyens d'apporter de l'aide aux étudiantes et étudiants qui en ont besoin. Les établissements doivent suppléer à l'aide du RAFEO lorsqu'ils augmentent les droits de scolarité des programmes dont les droits ont été déréglementés. Certains ont créé des fonds substantiels pour favoriser l'accessibilité, avec l'aide du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Au total, les établissements consacrent environ 400 millions de dollars par année à l'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Au cours des cinq dernières années, la dette contractée au titre des prêts étudiants consentis par le gouvernement a augmenté d'environ 25 % pour les finissants et finissantes de programmes universitaires de quatre ans et d'environ 6 % pour ceux et celles des programmes collégiaux de deux ans. Par contre, au cours de la même période, le taux de carence de remboursement a connu une baisse.

Endettement étudiant selon le niveau d'études et la source : Diplômés des collèges et universités (baccalauréat) en Ontario, en 2000

Diplôme collégial

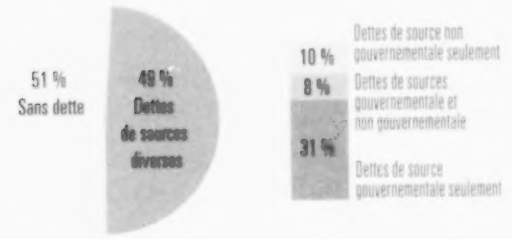

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales

Diplôme universitaire (baccalauréat)

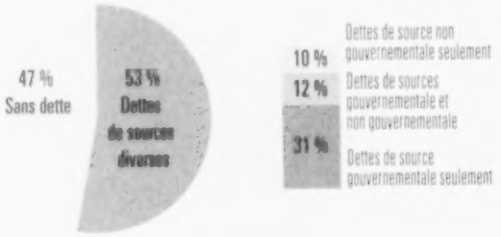

Source : Statistique Canada, totalisations spéciales

AILLEURS DANS LE MONDE

Pour ce qui est des dépenses publiques (gouvernements) et privées (droits de scolarité, sociétés, fondations) totales pour l'enseignement supérieur en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), le Canada (2,5 %) se classait au deuxième rang derrière les États-Unis (2,7 %) parmi les pays de l'OCDE en 2001.

Le Royaume-Uni, qui a institué des droits de scolarité minimums en 1998, les augmentera pour les porter à un maximum de 3 000 £ puis instaurera un système de paiement reporté des droits de scolarité en 2006. En Australie, les étudiantes et étudiants peuvent également attendre d'avoir terminé leurs études et de recevoir un salaire annuel atteignant le revenu australien moyen avant de payer leurs droits de scolarité. Ces droits sont divisés en trois paliers selon le type de cours (p. ex., les droits les moins élevés sont exigés pour les programmes d'arts et de sciences, et les plus élevés pour les programmes de droit et de médecine).

Les étudiantes et étudiants ne paient pas de droits de scolarité en Suède; ils peuvent obtenir des subventions et des prêts pour leurs livres et leurs frais de subsistance. Le remboursement des prêts en Suède, en Australie et au Royaume-Uni est fonction des revenus, et aux États-Unis, les étudiantes et étudiants ont la possibilité de rembourser leurs prêts en fonction de leur revenu.

OBSTACLES

Durabilité

Le cadre de financement doit pouvoir générer des recettes suffisantes pour permettre une participation accrue, un enseignement de qualité, la recherche et le financement des immobilisations. Il doit parvenir à un équilibre juste et raisonnable entre les sources publiques et privées de financement. S'il dépend trop du financement public, l'enseignement supérieur est vulnérable face aux baisses de financement découlant de changements politiques et de besoins concurrents, comme les soins de santé.

Endettement étudiant selon le niveau d'études et la source : Diplômes des collèges et universités (baccalauréat) en Ontario, en 2000

AILLEURS DANS LE MONDE

Pour ce qui est des dépenses publiques (gouvernementales) et privées totales (de sources fondationnelles) pour l'enseignement supérieur en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), le Canada (2,5 %) se classait au deuxième rang derrière les États-Unis (2,7 %) parmi les pays de l'OCDE en 2001.

Le Royaume-Uni, qui a institué des droits de scolarité annuels en 1998, les augmentera pour les porter à un maximum de 3 000 £ puis instaurera un système de paiement reporté des droits de scolarité en 2006. En Australie, les étudiantes et étudiants peuvent également différer le paiement de leurs droits de scolarité jusqu'à la fin de leurs études et de recevoir un salaire annuel atteignant le revenu d'astreinte moyen avant de commencer à payer leurs droits de scolarité. Ces droits sont divisés en trois paliers selon le type de cours (p. ex., les droits les plus élevés sont exigés pour les programmes d'arts et de sciences et vont jusqu'à ceux des programmes de droit et de médecine).

Les étudiantes et étudiants ne paient pas de droits de scolarité en Suède. Ils reçoivent aussi des subventions et des prêts pour leurs livres et leurs frais de subsistance. Les prêts remboursables en Suède, en Australie et au Royaume-Uni sont fondés sur le revenu, et les étudiantes et étudiants ont la possibilité de rembourser leurs prêts au fisc par le régime fiscal.

OBSTACLES

Durabilité

Le cadre de financement doit assurer, entre autres, l'accessibilité, la qualité, la reddition de comptes, la participation, le succès, l'enseignement de qualité, la recherche et le financement des immobilisations. Il doit parvenir à un équilibre juste et raisonnable entre les sources publiques et privées de financement. À l'heure actuelle, trop du financement public va à l'enseignement supérieur et pas assez à d'autres secteurs importants découlant de changements politiques et de besoins sociaux, comme les soins de santé.

Incitatifs

Les formules de financement actuelles sont complexes et n'encouragent pas les établissements à améliorer la qualité ou à répondre aux nouveaux besoins du marché du travail. Les initiatives actuelles visant à établir un rapport entre le financement et le rendement sont peu efficaces parce que les montants en cause sont faibles et que la notion de qualité, de même que les façons de la mesurer et d'y parvenir, restent vagues. On accorde trop peu d'intérêt à d'autres mécanismes de financement, surtout ceux qui créent des incitatifs utiles en établissant un lien plus direct entre le financement et les résultats.

Financement public adapté aux besoins

Le financement public de l'enseignement supérieur devrait être orienté vers les étudiantes et étudiants provenant de familles à revenu faible et moyen, qui ont besoin d'aide pour poursuivre des études supérieures. Cependant, à l'heure actuelle, la plus grande partie du financement n'est pas accordée en fonction des besoins. Presque toutes les dépenses provinciales pour l'enseignement supérieur prennent la forme de subventions de fonctionnement versées aux établissements et profitent davantage aux personnes provenant de familles à revenu élevé, qui sont les plus susceptibles de poursuivre des études supérieures. En outre, l'aide financière aux étudiantes et étudiants et à leurs familles devrait être beaucoup plus ciblée. À l'heure actuelle, d'importantes dépenses fiscales affectées à l'éducation postsecondaire, par exemple le crédit d'impôt pour études, ne sont pas fondées sur les besoins. L'aide à la gestion de la dette offerte par le RAFEO est essentiellement une subvention qui limite la dette à un montant annuel fixe, sans égard aux difficultés de remboursement éventuelles des emprunteurs. Selon des données nationales, 30 % des étudiantes et étudiants des collèges et 24 % des étudiantes et étudiants des universités disent avoir de la difficulté à rembourser leurs emprunts.

Aide financière adéquate aux étudiantes et étudiants

Les sommes versées par le RAFEO n'augmentent pas au même rythme que les besoins des étudiantes et étudiants. Ainsi, les prêts hebdomadaires maximums du Programme canadien de prêts aux étudiants et du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario n'ont pas changé depuis 1993, tandis que les droits de scolarité ont considérablement augmenté. Environ le tiers des bénéficiaires du RAFEO ont besoin d'une aide supérieure aux limites de prêts, et un étudiant sur cinq doit emprunter de l'argent ailleurs pour joindre les deux bouts. L'aide supplémentaire des établissements pourrait répondre en partie à ces besoins, mais il est difficile de confirmer dans quelle mesure elle y parvient, d'autant plus que la plus grande partie est offerte par une poignée de grands établissements.

Système d'aide financière coordonné et compréhensible

À l'heure actuelle, l'aide financière aux étudiantes et étudiants provient du gouvernement fédéral, de la province et des établissements. En raison des nombreux intervenants en cause, de la complexité de l'évaluation des besoins qu'effectue le RAFEO et de l'absence de coordination entre l'aide gouvernementale et l'aide des établissements, de nombreux étudiantes et étudiants et parents jugent le système d'aide financière compliqué et déroutant.

PISTE DE RÉFLEXION

Comment devrait-on payer pour l'enseignement supérieur afin d'assurer un éventail de possibilités et l'excellence du système?

REDDITION DE COMPTES

JUSTIFICATION

Le rôle fondamental des établissements d'enseignement postsecondaire dans le développement économique, social et culturel de l'Ontario apparaît de plus en plus évident. Compte tenu du coût croissant de l'enseignement supérieur, on accorde toujours plus d'importance aux résultats, à la reddition de comptes et à la gestion.

SITUATION ACTUELLE

Dans le présent document, la reddition de comptes est l'obligation redditionnelle des établissements à l'égard des étudiantes et étudiants et du gouvernement, ainsi que l'obligation du gouvernement de rendre compte aux contribuables du financement public versé aux établissements.

POINT DE VUE ÉTUDIANT

Je vais consacrer beaucoup d'argent à mon éducation, alors je veux m'assurer que mon établissement dépense ces sommes judicieusement en vue de me donner une meilleure éducation.

Il existe actuellement en Ontario un certain nombre de structures et de mécanismes qui favorisent la bonne gestion et la reddition de comptes. Le gouvernement, par l'entremise du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, élabore des politiques et des normes concernant les programmes pour les collèges et universités de l'Ontario, finance les programmes approuvés des collèges et universités et offre des programmes d'aide financière aux étudiantes et étudiants.

Toutes les universités de l'Ontario sont dotées d'un conseil d'administration, ou d'un organisme semblable, chargé de la gestion, et d'un sénat, ou d'un organisme semblable, chargé des affaires éducationnelles. Les collèges ont également un conseil d'administration qui est chargé de la gestion, et qui est responsable d'approuver et de dispenser les programmes. Les collèges et les universités recourent à un certain nombre de mécanismes pour rendre compte de leurs activités, notamment les rapports financiers, les rapports concernant les subventions à des fins particulières et le financement de la recherche, les accords sur les objectifs concernant les effectifs et les indicateurs de rendement tels que le taux d'obtention de diplôme et le taux d'emploi des personnes diplômées. Tous les collèges doivent également soumettre un plan stratégique, un plan d'activités et un rapport annuel.

À plusieurs reprises depuis la fin des années 1980, le vérificateur provincial a soulevé des préoccupations concernant la reddition de comptes des établissements du secteur parapublic, y compris les universités et les collèges. Bien que des améliorations aient été apportées, le vérificateur provincial a souligné en 2001 que le gouvernement n'assortissait pas le financement qu'il accorde aux universités et aux collèges d'objectifs précis en matière d'enseignement supérieur. Plus récemment, les étudiantes et

étudiants, qui doivent maintenant payer une plus grande part du coût de leur éducation, ont réclamé une meilleure reddition de comptes sur la qualité des programmes et la valeur de leur investissement.

Le gouvernement, en réponse au public qui réclame plus de renseignements sur le système d'éducation postsecondaire, et aux inquiétudes du vérificateur provincial selon qui le financement devrait être relié aux objectifs provinciaux, se concentre sur les résultats et a fait de l'obligation redditionnelle des établissements du secteur parapublic de l'Ontario une priorité. Il prendra donc plus de mesures concertées pour assurer une planification systématique et un financement axé sur les résultats, ainsi que l'évaluation, la déclaration et la rectification des lacunes sur le plan du rendement.

AILLEURS DANS LE MONDE

Comme de nombreux organismes d'administration de l'enseignement supérieur aux États-Unis, le New York Board of Regents et la California Postsecondary Education Commission élaborent des plans à l'échelle de l'État concernant le fonctionnement du système d'éducation postsecondaire. L'Agence nationale d'éducation supérieure de Suède vérifie la qualité de l'enseignement supérieur, supervise les établissements d'enseignement supérieur et examine et analyse le système d'éducation supérieure. La Tertiary Education Commission de Nouvelle-Zélande a pour rôle principal de surveiller la mise en œuvre d'une stratégie d'enseignement supérieur et des priorités connexes. Le Royaume-Uni a constitué des organismes indépendants, y compris des conseils de financement et un organisme d'assurance de la qualité pour examiner différents aspects du système.

OBSTACLES

Comptes rendus pertinents

L'Ontario doit établir un cadre de reddition de comptes qui évite de mesurer sans raison, qui est adapté aux objectifs du système et qui est élaboré en collaboration avec les établissements pour déterminer des critères d'évaluation appropriés. Pour que ce cadre soit utile, tous les intervenants devront en comprendre les objectifs et y souscrire. L'Ontario n'en est pas encore là.

PISTE DE RÉFLEXION

Dispose-t-on des structures appropriées pour être en mesure de déterminer si notre système atteint les résultats escomptés?

Coordination globale

Nous sommes sur la bonne voie. Les conseils d'administration et les sénats représentent des éléments importants d'une bonne gestion et de la reddition de comptes au niveau des établissements. Cependant, l'Ontario est dépourvu de la coordination globale et du cadre de reddition de comptes nécessaires pour s'assurer que les objectifs provinciaux sont atteints maintenant et qu'ils continueront de l'être à l'avenir. Conscients de ce besoin, de nombreux territoires ont constitué des organismes indépendants chargés de ces aspects.

Ouvrages recommandés

Pour une liste complète des sources, visiter le site Web à **http://www.raereview.on.ca/fr/resource/**.

ACCESSIBILITÉ

Pour des renseignements sur l'obtention de diplômes d'études supérieures dans le monde industrialisé, voir *Regards sur l'éducation 2004* de l'OCDE. Pour des statistiques sur le Canada et l'Ontario, voir *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation* (2003), une publication réalisée conjointement par Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Les facteurs qui influent sur la poursuite d'études supérieures sont analysés dans *Pourquoi ne poursuivent-ils pas?* (2001) de Dianne Looker, *La population autochtone et l'éducation postsecondaire* (2002) de R.A. Malatest, et *Accès au collège et à l'université : est-ce que la distance importe?* (2004) de Marc Frenette. Des renseignements sur les obstacles que doivent surmonter les étudiantes et étudiants handicapés et les stratégies pour éliminer ces obstacles se trouvent dans *Une chance de réussir* (2003) de la Commission ontarienne des droits de la personne. Le premier rapport annuel du Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, *Closing the Prosperity Gap* (2002), aborde la question des grades universitaires.

QUALITÉ

Pour des renseignements sur la façon de mesurer et d'améliorer la qualité en Ontario, consulter *"How will I know if there is quality?" Report on Quality Indicators and Quality Enhancement in Universities* (2000) de David C. Smith, et *Quality Assurance in Higher Education: The UK Experience Since 1992* (2004) de Roger Brown. Pour de plus amples renseignements sur l'assurance de la qualité à l'échelle internationale, voir *The Fundamentals of Accreditation* (2002), Council for Higher Education Accreditation, *A Brief Guide to Quality Assurance in UK Higher Education* (2003), Quality Assurance Agency for Higher Education, et *The Australian Higher Education Quality Assurance Framework* (2000), ministère de l'éducation, de la formation et des jeunes (Department of Education, Training and Youth Affairs) de l'Australie.

STRUCTURE

Pour de plus amples renseignements sur les systèmes d'éducation supérieure et les défis qu'ils ont à relever, consulter *Does Structure Matter* (2004), de Michael J. Skolnik, *On the Edge: Securing a Sustainable Future for Higher Education* (2004) de l'OCDE, et *Varieties of Excellence: Diversity, Specialisation and Regional Engagement* (2002), ministère de l'éducation, des sciences et de la formation (Department of Education, Science and Training) de l'Australie. On retrouve des exemples d'initiatives internationales dans *Higher Education at the Crossroad* (2002), ministère de l'éducation, des sciences

et de la formation (Department of Education, Science and Training) de l'Australie et dans *The Distinctive Contributions of Tertiary Education Organisations* (2004), Tertiary Education Commission, Nouvelle-Zélande. La page d'accueil du Conseil du consortium des collèges et des universités (http://www.cou.on.ca/cucc/Welcome.html) contient un lien rapide vers l'accord de Port Hope et le *Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario.*

FINANCEMENT

Pour un aperçu de l'importance de l'éducation supérieure dans l'économie moderne, voir *Renovating the Ivory Tower* (2002), sous la direction de David Laidler. Des sommaires d'évaluations empiriques de ce que rapporte l'enseignement supérieur se trouvent dans *The Role of Government in Post-Secondary Education in Ontario* (2003), de W. Craig Riddell, et *Returns to Post-Secondary Education in Canada* (2004), de Herb Emery. Pour une description et une évaluation de différents mécanismes institutionnels de financement, voir *Using Fiscal Policy to Achieve State Education Goals* (1993) de John Folger et Dennis P. Jones. Pour une analyse des nouveaux rôles que jouent le fédéral et les provinces dans l'enseignement supérieur, voir *Collaborative Federalism and Post-Secondary Education* (2004) de David M. Cameron. Pour un examen approfondi du régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, voir *Meeting the Need* (2004), Ross Finnie et coll., et *Le prix du savoir: l'accès à l'éducation et la situation financière au Canada* de Sean Junor et Alex Usher. Pour une perspetive internationale sur l'aide aux étudiantes et aux étudiants, voir *Student Loans in International Perspective* (2001) de Bruce Johnstone, et *Higher Education Funding* (2004), de Nicholas Barr.

REDDITION DE COMPTES

Pour une analyse plus approfondie de la reddition de comptes et de la gestion dans le système d'éducation supérieure, voir *Meeting the Challenges: The Governance and Management of Universities* (2002), ministère de l'éducation, des sciences et de la formation (Department of Education, Science and Training) de l'Australie, *Changing Accountability Relations* (1997) de John Martin, et *Higher Education Governance* (1998), The National Center for Public Policy and Higher Education. On retrouve des exemples d'initiatives internationales dans *National Commission on Accountability in Higher Education: Overview*, (2004), State Higher Education Officers, *Models of Postsecondary Education Coordination and Governance in the State* (2003) d'Aims C. McGuinness, et la base de données Eurybase du réseau d'information sur l'éducation en Europe à http://www.eurydice.org.

OBSERVATIONS

Questions, considérations, possibilités

Nous avons posé cinq grandes questions sur lesquelles il faut nous pencher si nous voulons concrétiser notre vision et créer un système d'éducation supérieure qui soit le meilleur au Canada, qui soit l'égal des meilleurs systèmes au monde et qui permette aux étudiantes et étudiants et aux établissements de se réaliser pleinement.

Nous avons également présenté un certain nombre d'approches possibles pour améliorer le fonctionnement de l'éducation supérieure pour chacun de ces aspects. Ces approches ne sont pas mutuellement exclusives, et nous savons bien que nous n'avons pas envisagé toutes les options possibles. Voilà pourquoi votre participation est si importante.

Nous vous invitons à nous faire part de vos réactions aux approches possibles que nous avons présentées. Dans chaque cas, nous vous proposons le choix de réponses ci-dessous.

- ❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée
- ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage
- ❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario
- ❑ Aucune opinion

Nous vous invitons également à suggérer de nouvelles approches ou une combinaison d'approches dans une ou plusieurs des cinq sections.

La présentation de la section qui suit reflète celle du cahier de consultation intitulé *Explorer les possibilités* dont des exemplaires seront distribués à toutes les séances de consultation et qui peut être rempli en ligne. Le document de discussion et le cahier de consultation peuvent être téléchargés à partir de notre site Web. Pour de plus amples renseignements sur les façons de faire connaître vos vues, prière de lire la page 46.

Remarque : Tout renseignement personnel que vous soumettez sera utilisé par le conseiller, les membres du comité consultatif et le personnel du Secrétariat de l'examen de l'éducation postsecondaire pour mener à bien l'Étude de l'éducation postsecondaire et pour fournir au gouvernement de l'Ontario un rapport et des recommandations sur la structure et le financement de l'éducation postsecondaire en Ontario (« l'Étude »). Il se peut que l'on communique avec vous pour de plus amples renseignements sur votre présentation. Toute information personnelle que vous soumettez en présentant une demande sera utilisée pour répondre à votre demande. Les renseignements personnels vous concernant peuvent aussi servir à des fins statistiques ou de recherche. Ces renseignements ne seront pas divulgués à un tiers, sauf si la loi l'autorise. Votre nom ne figurera sur aucune autre liste d'envoi. À la suite de la préparation du rapport du conseiller, tous les documents seront transférés au ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Tous les renseignements personnels demandés sont nécessaires à la bonne administration de l'Étude et sont recueillis conformément au paragraphe 38(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour toute question sur l'utilisation des renseignements personnels vous concernant, veuillez vous adresser à la coordonnatrice de projet, Secrétariat de l'examen de l'éducation postsecondaire, 2, rue Bloor Ouest, bureau 700, Toronto (Ontario) M4W 3R1, 416 972-5062.

Comment peut-on augmenter la participation et la réussite au palier postsecondaire?

Points à considérer

- De nos jours, 42 % de la population ontarienne âgée de 20 à 24 ans fréquente un établissement d'enseignement supérieur. Le taux d'inscription est important, mais pour pouvoir profiter des avantages découlant de l'éducation postsecondaire, il faut terminer ses études. Le taux de réussite scolaire varie beaucoup selon les programmes et les établissements.
- Certains pays ont établi des cibles en vue d'augmenter la participation aux études supérieures. En Angleterre, le gouvernement vise à ce que 50 % des jeunes aient fait des études universitaires d'ici 2010. En Suède, le gouvernement vise à ce que 50 % de la population entreprenne des études supérieures avant l'âge de 25 ans.
- Les francophones, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes à faible revenu, les chefs de famille monoparentale et les personnes vivant dans le nord de l'Ontario sont sous-représentés au palier postsecondaire. La population immigrante fait face à des problèmes particuliers, qu'il s'agisse de problèmes linguistiques ou autres, qui nuisent à la réussite des études supérieures. Les obstacles à l'accès et à la réussite diffèrent parmi ces groupes et il n'existe pas de solution universelle. Ces problèmes persistent malgré que les gouvernements et les établissements aient tenté de les résoudre au moyen de programmes divers et de fonds spécifiquement affectés à cette fin. Des stratégies efficaces doivent s'attaquer aux obstacles financiers, culturels, géographiques et éducationnels.
- Une grande proportion des étudiantes et étudiants fait des études à temps partiel, surtout dans le réseau des collèges. Les étudiantes et étudiants à temps partiel, qui occupent souvent un emploi en plus d'avoir des responsabilités familiales, ont besoin de formules souples et de services de soutien adaptés, ce que les établissements ne sont pas toujours en mesure de leur offrir.
- Le marché du travail et la société ont besoin d'un vaste éventail de professionnelles et professionnels qualifiés ayant reçu une formation professionnelle, collégiale ou universitaire. Les pénuries de main-d'œuvre prolongées et persistantes indiquent que les gens ne reçoivent pas suffisamment d'informations, ou qu'ils n'en tiennent pas suffisamment compte, au sujet des secteurs où il y a des emplois, des taux de rémunération, des programmes d'éducation supérieure nécessaires et de la qualité de ces programmes.
- Certaines données indiquent que nombre d'étudiantes et d'étudiants ne font pas d'études supérieures parce qu'ils n'arrivent pas à choisir une carrière ou qu'ils ne comprennent pas les avantages qu'ils pourraient en tirer. Des étudiantes et étudiants ont souligné la nécessité de recevoir plus tôt des renseignements pertinents sur les carrières, l'aide financière et les services de soutien.
- Pour mettre à la disposition des étudiantes et étudiants, jeunes et adultes, des renseignements fiables sur le marché du travail et les études supérieures, il faut disposer de données à jour émanant de sources fiables et mettre sur pied un mécanisme centralisé de collecte et de diffusion permettant un accès facile et convivial. À l'heure actuelle, un tel mécanisme n'existe pas en Ontario.

Approches possibles pour améliorer l'accès et la réussite

A. **Une information fiable pour des choix éclairés.** Établir un centre d'information, relevant du gouvernement ou d'un autre organisme, pour mettre à la disposition de toute la population des renseignements exhaustifs sur les éléments suivants :

- Les secteurs où il y a des emplois et la formation et les qualifications requises pour les obtenir.
- Les établissements où sont offerts les programmes appropriés et la qualité des programmes.
- Le coût de ces programmes et les modes de financement; les exigences sur le plan du travail et des coûts.
- Pour les personnes formées à l'étranger, la façon de faire reconnaître leur formation et leur expérience.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

B. **Aider les élèves des écoles secondaires à prendre des décisions plus judicieuses.** Fournir plus tôt une orientation professionnelle plus intense afin de :

- Fournir de meilleurs renseignements sur toute la gamme des choix de carrière disponibles et sur les exigences et les choix relatifs aux cours pertinents du palier secondaire.
- Favoriser une meilleure connaissance du milieu de travail (p. ex., voies d'accès à l'apprentissage d'un métier, stages d'éducation coopérative).

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

C. **Mettre l'accent sur la rétention scolaire.** Encourager les établissements à accorder une plus grande attention aux soutiens dont les étudiantes et étudiants ont besoin pour réussir, en particulier pour les groupes sous-représentés. De tels soutiens pourraient comprendre :

- Des formules plus souples pour les études à temps partiel et à distance.
- Le renforcement des services de counseling.
- Un mécanisme plus efficace pour l'établissement des équivalences et le transfert des crédits.
- De meilleurs programmes de formation linguistique et de soutien.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

D. **Autres approches possibles? (Veuillez inscrire ici vos suggestions.)**

Faites-nous connaître vos vues. (Voir p. 46, **Prenez part au débat**.)

Comment devrait-on améliorer la qualité du système d'enseignement supérieur?

Points à considérer

- Actuellement en Ontario, il n'y a pas de définition commune, à l'échelle du système, de ce qui constitue la qualité dans le domaine de l'éducation supérieure et de la façon dont on peut la mesurer. Les seules mesures d'évaluation dont dispose le public qui sont communes aux collèges et aux universités sont le taux d'obtention de diplôme et le taux d'emploi des diplômées et diplômés, ce qui, selon certains, ne sont pas de véritables indicateurs de la qualité.
- De nombreux autres territoires mesurent la qualité et font de grands efforts pour stimuler l'amélioration. Par exemple, aux États-Unis, on se sert d'une enquête nationale sur la participation des étudiantes et étudiants (National Survey of Student Engagement) pour évaluer l'expérience éducative de la population étudiante, et au Royaume-Uni, on utilise une évaluation de la qualité de la recherche (Research Assessment Evaluation) pour établir des indicateurs de la qualité afin de guider l'affectation des fonds par département ou par discipline.
- Pour les étudiantes et les étudiants, la qualité peut résider dans des éléments comme : le niveau de défi intellectuel, l'apprentissage actif et collectif, les relations entre les étudiantes/étudiants et les professeures/professeurs, des expériences éducatives enrichissantes, un campus offrant un milieu chaleureux et des titres reconnus.
- La qualité repose également sur l'excellence de l'enseignement. Bien des établissements ontariens ont mis en œuvre des projets et initiatives pour améliorer l'enseignement. Il n'existe cependant pas d'approche systématique à l'échelle de la province pour enseigner aux universitaires comment enseigner.
- Pour aborder la qualité sous un autre angle, on peut examiner la portée et le calibre des activités de recherche et des études de deuxième et troisième cycles. Certaines études indiquent une faible proportion de l'effectif aux deuxième et troisième cycles en Ontario, bien inférieure à celle des États-Unis. Cette situation a des conséquences sur notre capacité de combler les besoins des corps professoraux à l'avenir; le caractère limité de la recherche aura également des conséquences sur le développement économique de la province.
- Les étudiantes et étudiants ontariens qui vont étudier ailleurs ainsi que les étudiantes et étudiants étrangers qui viennent étudier en Ontario enrichissent le milieu d'apprentissage de l'enseignement supérieur. À l'heure actuelle, l'Ontario n'a pas d'approche commune pour aborder cette question à l'échelle du système.

Approches possibles pour améliorer la qualité

A. **Mettre l'accent sur l'expérience éducative.** Élaborer une approche commune à l'échelle du système, pour tous les établissements et en conjonction avec la population étudiante, pour évaluer la satisfaction des étudiantes et étudiants et prendre des mesures visant à améliorer leur expérience éducative et en rendre compte au public.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

B. **Mettre l'accent sur l'excellence de l'enseignement.** Créer un centre d'excellence pédagogique pour l'enseignement supérieur qui pourrait :

- Définir des pratiques exemplaires d'enseignement, tant pour l'enseignement pratique que théorique, qui s'appuieraient notamment sur de nouvelles technologies.
- Offrir une formation et des ressources didactiques, une préparation et un soutien constant au rôle d'enseignement.
- Évaluer la situation relativement aux pratiques d'enseignement en Ontario et en rendre compte.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

C. **Adopter une approche plus précise relativement à la recherche et aux études de deuxième et troisième cycles.** Utiliser une approche plus stratégique, plus ciblée, pour élargir et financer les activités de recherche et les études de deuxième et troisième cycles, seulement dans les établissements qui peuvent offrir un niveau élevé de supervision scientifique, de possibilités de recherche et de soutien financier.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

D. **Mesurer nos résultats et nous comparer aux meilleurs systèmes au monde.** Élaborer un mécanisme de contrôle de la qualité à l'échelle du système et s'en servir comme fondement de l'amélioration des établissements. Un tel mécanisme comprendrait à la fois des mesures centrales communes à tous les établissements ainsi que des mesures propres à leurs différentes missions, et prévoirait la communication régulière des résultats au public. Les mesures pertinentes pourraient comprendre la satisfaction des étudiantes et étudiants, l'excellence de l'enseignement et les résultats de la recherche.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

E. **Favoriser l'expérience internationale.** Prendre des moyens stratégiques et systématiques pour accroître l'effectif étranger. S'assurer que tous les établissements favorisent activement l'éducation internationale et prennent les dispositions nécessaires pour que leurs étudiantes et étudiants qui le désirent puissent acquérir une expérience internationale en prenant part à leur programme dans un autre pays.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

F. **Autres approches possibles? (Veuillez inscrire ici vos suggestions.)**

Faites-nous connaître vos vues. (Voir p. 46, **Prenez part au débat**.)

Comment peut-on s'assurer que les établissements forment un *système* cohérent et coordonné pour répondre aux objectifs de l'Ontario en matière d'enseignement supérieur?

Points à considérer

- La plupart des universités de l'Ontario offrent un éventail semblable de programmes d'études. La même chose est vraie des collèges de la province. Jusqu'à présent, nos établissements n'ont pas été encouragés à optimiser les avantages éducationnels et économiques qui pourraient découler d'une plus grande spécialisation et d'une meilleure collaboration au niveau des établissements.
- Récemment, certains collèges ont obtenu la permission de décerner des grades d'études appliquées et sont devenus des collèges de technologie et d'enseignement supérieur.
- Les établissements desservant le Nord et les régions rurales sont contraints d'offrir une gamme plus large de programmes pour répondre aux besoins de la population locale.
- Certains territoires ayant de nombreux établissements spécialisés ont jugé nécessaire d'établir des organes de planification pour assurer la coordination globale de leur système.
- Certains territoires, comme l'Alberta et l'Australie, ont créé des établissements d'enseignement ouverts qui offrent la totalité ou la majorité de leurs programmes par Internet afin de répondre à un besoin du marché et de combler les lacunes de leur système d'enseignement supérieur.
- Les industries et employeurs locaux comptent sur les collèges pour fournir des programmes qui aident à prévenir les pénuries de main-d'œuvre. Tous les collèges devraient normalement établir des comités consultatifs de l'industrie pour chacun de leurs programmes d'études.
- En plus des programmes d'apprentissage de métier offerts dans les collèges, d'autres organismes offrent également une formation valable au niveau de l'apprentissage.
- En 2000, environ 13 % des étudiantes et étudiants qui obtenaient leur diplôme d'études collégiales avait auparavant terminé un programme d'études universitaires et 6 % de ceux qui obtenaient leur diplôme d'études universitaires avait auparavant terminé un programme d'études collégiales. Pour la plupart des autres étudiantes et étudiants ainsi que pour les apprenantes et apprenants adultes et les personnes formées à l'étranger, il n'y a aucune garantie que leurs acquis pertinents seront reconnus à leur juste valeur, de sorte qu'il leur faut plus de temps pour terminer leurs études, ce qui en augmente les coûts, pour eux comme pour le gouvernement.

Approches possibles pour améliorer la structure du système

A. **Encourager la spécialisation et la collaboration.** Élaborer un plan visant l'enseignement supérieur en Ontario qui encourage les établissements à se doter de missions plus spécialisées et distinctes, pour autant que, dans l'ensemble, ils continuent à répondre à tous les besoins des particuliers et de l'économie, que ce soit dans le domaine des professions libérales ou des métiers spécialisés. Il pourrait s'agir par exemple : d'augmenter le nombre de programmes spécialisés conjoints ou de programmes de transition collège-université; de permettre à certains collèges de dispenser les deux premières années de certains programmes universitaires, comme le font les collèges préparatoires dans d'autres territoires; de créer des établissements désignés au service de certains groupes sous-représentés.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

B. **Clarifier le rôle des collèges en matière de formation professionnelle.** Veiller à ce que les collèges, même s'ils sont habilités à offrir des études supérieures, continuent à fournir des programmes et des titres qui répondent directement aux exigences du marché de travail et aux besoins des étudiantes et étudiants. Il pourrait s'agir de nouvelles stratégies pour élaborer des programmes d'apprentissage et de nouveaux modes de gestion des programmes d'apprentissage, ainsi que des mécanismes assurant leur transférabilité à des programmes donnant droit à un diplôme d'études collégiales.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

C. **Reconnaître la scolarité et les qualifications.** Établir un organisme qui favoriserait la reconnaissance garantie des compétences acquises dans des établissements ou en milieu de travail, ce qui faciliterait la mobilité entre les établissements en définissant des normes de rendement pour les cours et les programmes; en évaluant les résultats d'apprentissage et en accordant des crédits de manière uniforme en ce qui concerne les compétences déjà acquises, y compris la formation effectuée à l'étranger. Par exemple, en Irlande, la National Qualifications Authority définit des niveaux normalisés de rendement pour les cours et les programmes, de sorte qu'il est facile de passer d'un établissement à un autre ou au marché du travail. Les étudiantes et étudiants formés à l'étranger peuvent également faire appel au système pour faire reconnaître leur scolarité.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

D. **Autres approches possibles? (Veuillez inscrire ici vos suggestions.)**

Faites-nous connaître vos vues. (Voir p. 46, **Prenez part au débat**.)

Comment devrait-on financer l'enseignement supérieur pour en assurer l'accès et l'excellence?

Points à considérer

- La croissance des effectifs, l'amélioration de la qualité, un nombre accru de programmes de deuxième et troisième cycles et l'excellence de la recherche signifient que le système a des besoins financiers qui dépassent les ressources actuellement disponibles. Sans compter qu'il faut aussi s'attaquer à la détérioration physique de l'infrastructure des collèges et des universités. Et tout cela au moment même où d'autres secteurs, comme les services de santé, exercent des pressions considérables sur le trésor public.
- Bien des familles ont de la difficulté à payer les études de leurs enfants parce qu'elles n'ont pas d'épargnes, ou elles ne peuvent pas ou ne veulent pas y contribuer. Dans certains pays, comme en Australie et bientôt au R.-U., les étudiantes et étudiants peuvent choisir de reporter le paiement des frais de scolarité jusqu'à ce qu'ils gagnent un bon revenu. D'autres pays facilitent l'accès à des prêts à taux concurrentiel aux familles à revenu moyen.
- Les personnes qui ont obtenu un diplôme tirent des avantages certains de l'enseignement supérieur, surtout sous forme de rémunération plus élevée. En Australie, aux É.-U. et au R.-U., les étudiantes et étudiants peuvent rembourser les prêts reçus selon leur capacité de payer, alors que l'Ontario a adopté une formule de remboursement de prêt ordinaire.
- Actuellement en Ontario, la vaste majorité des fonds publics affectés à l'enseignement supérieur est versée directement aux établissements et est fondée, dans une large mesure, sur l'effectif. Le reste est versé aux étudiantes et étudiants sous forme de subventions, de prêts et d'exemptions fiscales pour couvrir les frais de scolarité et de subsistance. Bien qu'il existe actuellement un certain nombre de mesures d'aide aux étudiantes et étudiants, le montant en dollars que la province affecte, au comptant, à ces mesures est à peu près le même en 2003-2004 qu'en 1992-1993.
- Les frais de subsistance forment une grande partie des coûts des études supérieures et peuvent constituer plus de la moitié de la dette des étudiantes et étudiants. En Ontario, comme dans le reste de l'Amérique du Nord, l'aide financière pour les frais de scolarité et les frais de subsistance est combinée. En Australie et au Royaume-Uni, l'aide destinée aux frais de scolarité et l'aide destinée aux frais de subsistance sont traitées séparément.
- Un certain nombre des mesures déjà en place, en particulier les mesures fiscales, favorisent de manière disproportionnée les étudiantes et étudiants venant de familles à revenu élevé. Par exemple, on peut déduire les frais de scolarité du calcul de l'impôt fédéral et provincial.
- Le gouvernement fédéral joue un rôle important relativement à l'enseignement supérieur et il y contribue par l'intermédiaire du régime fiscal, ainsi que par le financement de la recherche, les paiements de transfert, l'aide financière aux étudiantes et étudiants et le financement de la formation dispensée aux personnes sans emploi. Cependant, il ne s'agit pas d'un financement constant et il n'est pas suffisamment coordonné avec le financement provincial. Il appartient aux deux paliers de gouvernement de parvenir conjointement à une meilleure formule de financement de l'enseignement supérieur.

Approches possibles au financement de l'enseignement supérieur

A. **Élaborer un régime d'aide aux étudiantes et étudiants plus progressif.**

- Veiller à ce que toutes les mesures d'aide financière, qu'il s'agisse de subventions, de prêts ou d'exemptions fiscales, visent toutes les étudiantes et tous les étudiants qui font face à des obstacles financiers entravant leur accès à l'enseignement supérieur. Il pourrait s'agir entre autres de modifier certaines mesures fiscales qui bénéficient surtout aux familles à revenu élevé et de fournir une aide sous forme de prêts aux familles à revenu moyen.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage
❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

B. **Verser l'argent aux étudiantes et étudiants.**

- Réorienter des fonds publics additionnels pour les faire passer des établissements vers les étudiantes et étudiants et leurs familles pour faire en sorte que les établissements répondent davantage aux besoins de la population étudiante.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage
❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

C. **Adopter la formule « Étudiez maintenant, payez plus tard ».**

- Les étudiantes et étudiants ne seraient tenus de payer leurs frais de scolarité qu'après l'obtention de leur diplôme. Des prêts étudiants seraient mis à la disposition des étudiantes et étudiants de famille à faible revenu pour les aider à assumer les frais de subsistance durant leurs études. Les frais de scolarité pourraient être réduits ou subventionnés pour les étudiantes et étudiants nécessiteux et remboursés selon une portion raisonnable de leur revenu.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage
❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

D. **Assurer la souplesse des frais de scolarité.**

- Permettre aux collèges et aux universités de fixer des frais de scolarité qui tiennent compte du coût de la prestation des programmes ou de la demande du marché, pour autant que des mesures soient mises en place pour veiller à ce que l'éducation supérieure demeure abordable pour toute la population. On pourrait envisager par exemple un scénario selon lequel les établissements qui décident de fixer des frais de scolarité plus élevés devraient aussi assumer la responsabilité des bourses d'études et des prêts étudiants relatifs aux frais de scolarité. Le gouvernement continuerait d'être responsable de l'aide financière relative aux frais de subsistance.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage
❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

E. **Verser des fonds en fonction de résultats clés.**

- Fournir un financemsent gouvernemental pluriannuel prévisible aux établissements pour les aider à atteindre les résultats clés (par exemple, satisfaire aux cibles en matière d'accès et de qualité ou satisfaire aux taux cibles de diplômes décernés dans les domaines de l'enseignement et des professions de la santé). Il faudrait assurer la transparence absolue d'un tel financement en ce qui concerne l'objet et l'utilisation des fonds.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage
❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

F. **Autres approches possibles? (Veuillez inscrire ici vos suggestions.)**

Faites-nous connaître vos vues. (Voir p. 46, **Prenez part au débat**.)

Dispose-t-on des structures appropriées pour être en mesure de déterminer si notre système atteint les résultats escomptés?

Points à considérer

- Pour répondre au public qui exige davantage d'informations sur notre système d'enseignement supérieur et pour tenir compte des préoccupations du vérificateur provincial au sujet des liens entre le financement et les objectifs provinciaux, le gouvernement de l'Ontario met l'accent sur les résultats et a fait de la reddition de comptes une priorité dans l'ensemble des établissements du secteur parapublic.
- Une telle politique suppose davantage d'efforts concertés pour planifier les activités de manière systématique et pour financer en fonction des résultats, ainsi que pour mesurer le rendement, en rendre compte et s'attaquer aux lacunes constatées.
- L'Ontario doit définir les paramètres d'un cadre redditionnel « fait en Ontario » en matière d'enseignement supérieur, y compris les rôles et responsabilités de toutes les parties. L'autonomie et l'efficience sont également des valeurs importantes. Il faut à tout prix éviter une ingérence indue.
- Quels que soient les rôles de chacun, il incombe toujours au gouvernement de fixer les objectifs et il est toujours responsable à l'égard du modèle de financement et du rendement du système.
- De nombreux territoires ont établi des organismes indépendants qui ont pour mission d'améliorer le fonctionnement global de leur système d'éducation supérieure. Dans bien des parties des É.-U., des organismes œuvrant à l'échelle du système procèdent à une planification à long terme du système d'enseignement supérieur. Au R.-U., des conseils de financement distribuent des fonds publics destinés à l'enseignement et à la recherche dans les universités et les collèges.

Approches possibles à l'amélioration des mécanismes redditionnels

A. **Coordination par le gouvernement.** Le gouvernement travaille directement avec les établissements pour concevoir et appliquer un cadre qui favorise la reddition de comptes au moyen de la coordination et l'amélioration du système.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

B. **Un ou des organismes indépendants chargés de la planification et de la surveillance et jouant un rôle consultatif auprès du gouvernement.** Un organisme central de consultation et de surveillance pourrait travailler de concert avec tous les établissements pour concevoir et appliquer un cadre redditionnel. Il examinerait le système dans son ensemble et offrirait des conseils et des recommandations au gouvernement et aux établissements sur la structure, le rendement et l'accessibilité du système, élaborerait et diffuserait les pratiques optimales relativement à d'importantes questions comme la qualité et la vigueur financière du système d'éducation supérieure et il rendrait compte des progrès accomplis au public.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

C. **Un ou des organismes indépendants, également responsables de questions opérationnelles.** Un tel organisme aurait les responsabilités énoncées au point B ci-dessus, en plus d'être responsables de questions opérationnelles, comme l'affectation de fonds à des établissements particuliers.

❑ Comblerait une lacune importante et devrait être adoptée ❑ Pourrait être valable et devrait être explorée davantage

❑ N'est pas nécessaire ou pratique pour l'Ontario ❑ Aucune opinion

D. **Autres approches possibles? (Veuillez inscrire ici vos suggestions.)**

Faites-nous connaître vos vues. (Voir p. 46, **Prenez part au débat**.)

PRENEZ PART AU DÉBAT

Bob Rae et le comité consultatif aimeraient savoir ce que vous pensez. Nous vous offrons diverses façons de communiquer vos points de vue sur l'enseignement supérieur.

FORUMS PUBLICS

- Bob Rae se rendra dans plus d'une douzaine de campus et de collectivités de toutes les régions de la province pour inviter la population à discuter des attentes supérieures pour l'enseignement supérieur.
- Le calendrier des forums publics et les instructions sur la façon d'y participer sont affichés sur le site Web de l'Étude de l'éducation postsecondaire, à **www.raereview.on.ca**, et seront également annoncés dans les médias locaux.

EN LIGNE

- À compter du 1er octobre, vous pouvez visiter le site Web de l'Étude de l'éducation postsecondaire, à **www.raereview.on.ca**, pour consulter ou télécharger le document de discussion, soumettre vos observations et remplir le cahier de consultation en ligne.
- Vous pouvez également faire parvenir vos observations par courriel à **info@raereview.on.ca**.

COURRIER/TÉLÉCOPIEUR

- Vous pouvez communiquer avec le Secrétariat de l'examen de l'éducation postsecondaire à notre numéro sans frais, 1 866 392-1261, pour demander une version imprimée du document de discussion et du cahier de consultation, lequel peut être rempli et retourné par télécopieur, au 416 323-6895, ou par la poste, au Secrétariat de l'examen de l'éducation postsecondaire, 2, rue Bloor Ouest, bureau 700, Toronto (Ontario) M4W 3R1.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 10 décembre pour remplir le cahier de consultation en ligne ou sur papier. Le cahier de consultation servira également de base aux consultations qui se tiendront en octobre, en novembre et au début de décembre. Si vous prévoyez faire parvenir un document volumineux pour communiquer vos observations, veuillez l'envoyer au Secrétariat avant le **15 novembre 2004**.

Pour obtenir des exemplaires de ce document de discussion ou du cahier de consultation, en français et en anglais, composez le 1 800 668-9938. Disponibles dans les centres d'information du gouvernement, des exemplaires en seront aussi distribués lors des séances de consultation prévues dans diverses localités de l'Ontario.

Ontario

Imprimé sur du papier recyclé
ISBN 0-7794-6995-X
04-210
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004

Étude de l'éducation postsecondaire

Des attentes supérieures
pour l'enseignement supérieur
Un document de discussion
Automne 2004